

LA GESTION DES REJETS D'EAUX USEES NON DOMESTIQUES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

- Les plans d'action contre les pollutions non domestiques
- Zoom sur l'activité BTP
- La gestion des substances dangereuses

Jeudi 15 novembre 2012
ESPACE TÊTE D'OR – VILLEURBANNE (69)

SOMMAIRE

Avant-propos p. 3

Programme de la journée p. 4

Supports d'intervention p. 5

Cadre réglementaire pour la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement
Quelques rappels issus des précédents séminaires p. 5

Gestion des établissements rejetant des effluents non domestiques sur le territoire du Grand Lyon : histoire, actualités et perspectives
Thierry CHARENTUS, Grand Lyon p. 9

Bilan des opérations collectives du IX^{ème} programme et grandes orientations du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RM&C
Florence EVRA et Fabien ABAD, Agence de l'Eau RM&C p. 15

Le plan d'action contre les pollutions industrielles de Nice Côte d'Azur : la démarche « Eaux Top », rive droite du Var
Charlotte CASTEJON, Métropole Nice Côte d'Azur p. 23

Etude des substances dangereuses dans les rejets de l'artisanat et technologies propres
Marie-Pierre FISCHER, CNIDEP p. 29

« Ecopeintre » : adhésion des entreprises de peinture aux bonnes pratiques environnementales
Anne CHEVALLIER, CAPEB p. 37

L'opération « Construire propre » et la gestion des effluents d'un chantier
Frédéric WOLF, BTP Rhône p. 43

Cadre et pratiques pour la gestion des substances dangereuses
Quelques rappels issus de conférences organisées par le Graie p. 53

Recherche de substances dangereuses dans les réseaux et le milieu naturel
Cyrille GIREL, CISALB p. 57

L'opération « Objectif Bourbre » et la gestion des déchets dangereux
Julien RAVELLO, CCI Nord Isère p. 63

ANNEXES :

1- Présentation du réseau régional animé par le Graie p. 73

2- Un portail internet dédié à la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques p. 77

3- Démarche générale pour la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques – outil produit par le réseau p. 83

AVANT-PROPOS

▪ CONTEXTE

Parmi les nombreux questionnements et contraintes techniques, réglementaires et financières des gestionnaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, la maîtrise des rejets d'eaux usées non domestiques est devenue primordiale. Ainsi, les collectivités doivent s'adapter, s'organiser et développer des outils pour encadrer la collecte et le traitement des effluents des établissements concernés. L'objectif est de parvenir à une bonne maîtrise de leurs systèmes d'assainissement et des pollutions à la source, en termes de polluants classiques mais aussi de micropolluants.

Or, cette maîtrise passe par la mise en place d'une démarche efficace permettant d'identifier les entreprises générant des rejets non domestiques, de cadrer ces rejets et d'en réaliser le suivi. Elle inclut les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales, mais aussi la gestion des déchets dangereux.

Enfin, la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés est un maillon essentiel pour la réussite d'une stratégie générale de gestion des rejets non domestiques.

▪ LES TROIS ORIENTATIONS DE LA JOURNÉE

3 orientations particulières ont été retenues pour cette quatrième conférence régionale :

- 1- Les plans d'action contre les pollutions non domestiques (« opérations collectives ») : bilan, retour d'expérience et perspectives
- 2- Zoom sur l'activité Bâtiment et Travaux Publics (BTP) : étude des pollutions liées à l'activité, démarches de réduction de ces pollutions, solutions techniques
- 3- La gestion des substances dangereuses : suivi de ces substances dans les réseaux et le milieu, démarche de gestion des déchets dangereux (action préventive)

▪ ORGANISATION

Cette conférence vise à faire un apport d'informations important : cadrage, expériences et thématiques particulières. Elle contribue au partage et au transfert des connaissances et savoir-faire et à la consolidation d'un réseau de professionnels partageant des problématiques communes. Sont conviés à cette journée les collectivités locales ayant une action ou une réflexion en cours, leurs partenaires techniques (exploitants et bureaux d'études), institutionnels (Agence de l'Eau, services de l'Etat, Départements, Régions) et les chambres consulaires.

Cette année, afin d'accorder plus de temps aux échanges entre les collectivités participant à la conférence, nous vous proposons une seconde journée ouverte aux exploitants de réseaux et acteurs des opérations collectives. Cette rencontre s'articule autour de la présentation de retours d'expériences et de discussions sur différentes thématiques.

PROGRAMME

9h30 Accueil

OUVERTURE ET INTRODUCTION

- 10h00 Ouverture et de la journée et cadrage réglementaire**
Elodie BRELOT, Graie
- 10h30 Gestion des établissements rejetant des effluents non domestiques sur le territoire du Grand Lyon : histoire, actualités et perspectives**
Thierry CHARENTUS, Grand Lyon

BILAN ET PERSPECTIVES DES PLANS D'ACTION CONTRE LES POLLUTIONS NON DOMESTIQUES (« OPERATIONS COLLECTIVES »)

- 11h00 Bilan des opérations collectives du IX^{ème} programme et grandes orientations du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RM&C**
Florence EVRA et Fabien ABAD, Agence de l'Eau RM&C
- 11h45 Le plan d'action contre les pollutions industrielles de Nice Côte d'Azur : la démarche « Eaux Top », rive droite du Var**
Charlotte CASTEJON, Métropole Nice Côte d'Azur

12h15 Déjeuner

ZOOM SUR L'ACTIVITE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)

- 14h00 Etude des substances dangereuses dans les rejets de l'artisanat et technologies propres**
Marie-Pierre FISCHER, CNIDEP
- 14h35 « Ecopeintre » : adhésion des entreprises de peinture aux bonnes pratiques environnementales**
Anne CHEVALLIER, CAPEB
- 15h00 L'opération « Construire propre » et la gestion des effluents d'un chantier**
Frédéric WOLF, BTP Rhône

15h30 Pause-café

CADRE ET PRATIQUES POUR LA GESTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES

- 16h00 Recherche de substances dangereuses dans les réseaux et le milieu naturel**
Cyrille GIREL, CISALB
- 16h30 L'opération « Objectif Bourbre » et la gestion des déchets dangereux**
Julien RAVELLO, CCI Nord Isère
- 17h00 Conclusions et perspectives**
Elodie BRELOT, Graie

17h15 Fin de la journée

Cadre réglementaire pour la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Quelques rappels issus des précédents séminaires...

Cadre réglementaire pour la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Quelques rappels issus des précédents séminaires...



Jeudi 15 novembre 2012 – Lyon Villeurbanne (69)



Trois régimes de raccordement prévus par la réglementation (Régis Taisne, FNCCR, 2011)

- **Eaux usées domestiques**
L.1331-1 CSP → obligation de raccordement

- **Eaux usées assimilées domestiques**
L.1331-7-1 CSP, créé par la loi du 17/05/2011 dite « Warsmann 2 »
→ droit au raccordement « dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation »
→ Même classification des activités que pour les redevances pour pollution de l'eau
(annexe 1 de l'arrêté du 21/12/2007 et annexe 2 de la circulaire du 15/02/2008 relatifs aux redevances des agences de l'eau)

- **Eaux usées autres que domestiques**
L.1331-10 CSP → autorisation du déversement (voire convention)

4^e conférence régionale

Jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Les outils administratifs de la collectivité pour maîtriser les rejets - 1/2

=> Permettent de définir les prescriptions techniques, administratives et financières, ainsi que les pénalités et sanctions

- **Règlement de service d'assainissement**
 - Applicable à tous les régimes

→ Pour aller plus loin :

- www.graie.org : pour la rédaction du volet effluents non domestiques dans les règlements d'assainissement, Groupe de travail régional, 2011, 23p
- www.ascomade.org : Règlement relatif aux EU assimilées domestiques, groupe de travail EUND, 2011

4^e conférence régionale

Jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Les outils administratifs de la collectivité pour maîtriser les rejets - 2/2 (Dominique NOURY, AERM&C, 2009)

- **Autorisation de déversement**
 - obligatoire pour les rejets d'EU autres que domestiques
 - accordée à titre personnel et révocable
 - acte renouvelable, et à renouveler si nécessaire

- **Convention de rejet**
 - complémentaire à l'autorisation pour les entreprises ayant des rejets autres que domestiques en quantité/qualité importante
 - non obligatoire, portée contractuelle
 - permet de connaître précisément la nature et le volume des effluents déversés, ainsi que le partage des responsabilités
 - durée subordonnée à l'existence de l'autorisation

=>si ICPE : coordination avec SPE nécessaire

→ Pour aller plus loin :

- www.ascomade.org : modèle de convention, modèles d'arrêtés d'autorisation pour différents secteurs d'activités
- www.graie.org : exemples de conventions et d'arrêtés d'autorisation

4^e conférence régionale

Jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Actualité règlementaire 2012

- PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif**
 art. 30 loi n° 2012-354 du 14 mars 2012
 CSP L.1331-7 – entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2012
 - Ne concerne pas les EUND, ni les assimilés domestiques (EUAD)
 - Mais possibilité de réclamer participation similaire (mais juridiquement différentes) aux EUAD (CSP, L1331-7-1, second alinéa)

→ Pour aller plus loin :

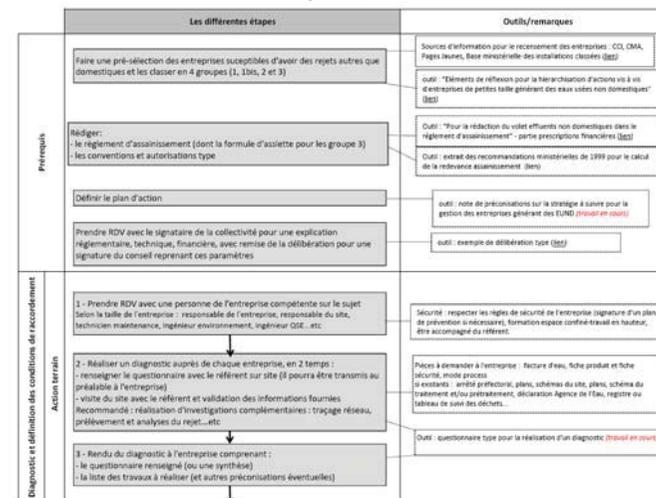
- PFAC, mode d'emploi – FNCCR et AMF, juillet 2012, 16p

- Révision de l'arrêté du 22 juin 2007 (et du CT associé)**
 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.
 - art. 6 « Raccordement d'effluents non domestiques au système de collecte ».
 - en cours...

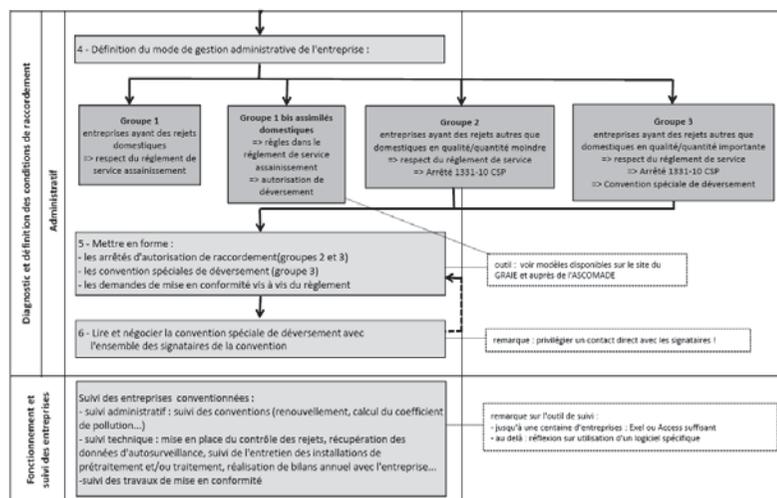
La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Au delà du cadre règlementaire...

Démarche générale pour la gestion des entreprises générant des EUND GT régional, 2012



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement



Gestion des établissements rejetant des effluents non domestiques sur le territoire du Grand Lyon : histoire, actualités et perspectives

Thierry CHARENTUS, Grand Lyon

GRANDLYON

Gestion des établissements rejetant des effluents non domestiques sur le territoire du Grand Lyon : historique, actualités et perspectives

Thierry CHARENTUS
Communauté urbaine de Lyon



La communauté urbaine de Lyon

- 58 communes
 - 1,3 millions d'habitants
 - 4600 agents
 - 155 élus
- Déchets - nettoyage
 - Eau - assainissement
 - Voirie – circulation
 - Transport en commun
 - Urbanisme
 - Développement économique

Les compétences eau et assainissement

- Compétence globale du cycle urbain de l'eau : ressource en eau, distribution, collecte et épuration des eaux usées, gestion des eaux pluviales
- Distribution de l'eau potable : contrat d'affermage avec Véolia, Lyonnaise des eaux et SAUR
- Assainissement : régie directe

Le patrimoine assainissement

- 2700 km de réseau d'assainissement dont 700 visitables
- 9 stations d'épuration
- 60 bassins de gestion des eaux pluviales
- 58 communes et 27 communes extérieures à notre territoire
- 3500 établissements industriels connus dont 700 bénéficient d'une autorisation de rejet

Historique de la gestion des rejets non domestiques

- Première trace de réglementation locale en 1945, 1956 et 1974
- Règlement d'assainissement en 1988 puis en 2005
- Convention de rejet la plus ancienne connue : 1987
- Instauration des conventions entre la collectivité et l'industriel (rappel des règles de rejets, des bonnes pratiques, peu de contrôle...)

2005 : un nouveau règlement d'assainissement

- Mise en place des arrêtés d'autorisation
- Un coefficient de pollution basé sur des valeurs de rejets réelles
- Une autosurveillance régulière demandée aux établissements
- La suppression de la dégressivité

2004 – 2007 : Premières opérations collectives

- 8^{ème} programme de l'Agence de l'Eau : les défis territoriaux.
- Le défi toxique de l'agglomération lyonnaise
- Renforcement du conventionnement sur 3 secteurs d'activité
- Renforcement des moyens humains

2004 – 2007 : Premières opérations collectives

- Secteurs d'activités ciblés :
 - La réparation automobile
 - Les métiers de l'imprimerie
 - Le traitement de surface
- Un partenariat entre :
 - La collectivité
 - L'agence de l'eau
 - Les syndicats professionnels, les associations d'entreprises
 - Chambre de commerce, chambre des métiers

2011 – 2012 : Opérations collectives du 9^{ème} programme AERM&C

- Une opération sur une zone d'activité
- Un partenariat
 - Le Grand Lyon
 - L'agence de l'eau
 - L'association des industriels de la zone

Une opération collective avec de multiples objectifs

- Pérenniser les performances de la station d'épuration : les effluents de la ZI représentent 30% de la charge entrée station
- Préserver une ressource en eau potable : la ZI est incluse dans un périmètre de protection
- Rechercher les substances dangereuses pour l'eau
- Maîtriser les rejets accidentels ou volontaires dans le réseau des eaux pluviales

Actualités 2012 : suppression du système des conventions de rejet

- L'arrêté d'autorisation, signé unilatéralement par le président, devient l'acte unique pour le rejet des eaux usées non domestiques
- Cet arrêté inclut :
 - Les prescriptions techniques
 - Des exigences d'autosurveillance
 - Les mesures coercitives en cas de rejets accidentels, de désordre sur nos réseaux, de dépassement des normes
 - Les dispositions financières, le coefficient de pollution

Autres actualités 2012 : la simplification du droit !!

- Les eaux usées assimilées à des eaux usées domestiques
- La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)
- Le transfert des pouvoirs de police en matière d'assainissement

Les eaux usées assimilées à des eaux usées domestiques

- Intégration de cette disposition dans la révision 2013 du règlement d'assainissement
- Mise en place d'une attestation de raccordement des EUAD
 - Prescriptions par activité
 - Des exigences d'autosurveillance
 - Les mesures coercitives en cas de rejets accidentels ou de désordre sur nos réseaux
 - Absence de coefficient de pollution

Le transfert des pouvoirs de police en matière d'assainissement

- Règlement de police : Obligation d'être autorisé pour tout rejet au réseau public d'eaux usées non domestiques, obligation de respecter les prescriptions de l'autorisation de rejet
- Pouvoir de dresser des procès-verbaux par des agents du service assainissement assermentés
- PV transmis au procureur qui juge de l'opportunité de poursuivre..... pour une amende de 35 euros !!!

Perspectives 2013

- Finalisation d'un nouveau règlement d'assainissement
- Intégration des évolutions réglementaires (EUAD)
- Mise en place d'un nouveau mode de calcul du coefficient de pollution (en cours de validation)
- Guide de prescriptions concernant les infrastructures

Bilan des opérations collectives du IX^{ème} programme et grandes orientations du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RM&C

Florence EVRA et Fabien ABAD, Agence de l'Eau RM&C



Bilan des opérations collectives Perspectives du X^{ème} programme

F. EVRA et F. ABAD
Agence de l'eau RM&C

4^{ème} CONFÉRENCE RÉGIONALE
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques



Judi 15 novembre 2012 – Lyon Villeurbanne (69)



Sommaire

① Bilan des opérations collectives

- Chiffres clés et synthèse bassin
- Focus sur les opérations de la région Rhône-Alpes

② Présentation du X^{ème} programme

- Les grandes orientations
- Focus sur les évolutions spécifiques à l'industrie

4^e conférence régionale

Judi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

① Bilan des opérations collectives

- Opérations multi-partenaires territorialisées
- Objectifs de réduction de la pollution dispersée (pollutions des entreprises raccordées à un réseau d'assainissement)

4^e conférence régionale

Judi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

En quelques chiffres,

- **40 opérations** contractualisées
- **23 millions d'euros** engagés (20% des opérations industrielles)
- **Plus de 500 opérations** de réduction des pollutions (toxiques, organiques ou pluviales)
- Une **cinquantaine de postes** financés pour l'animation des opérations

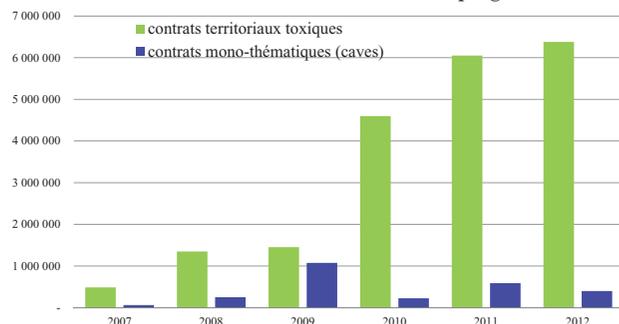
4^e conférence régionale

Judi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

une montée en puissance progressive

Evolution des montants financiers - 9ème programme



- Phase de négociation souvent longue
- Orientation des investissements vers les problématiques toxiques

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

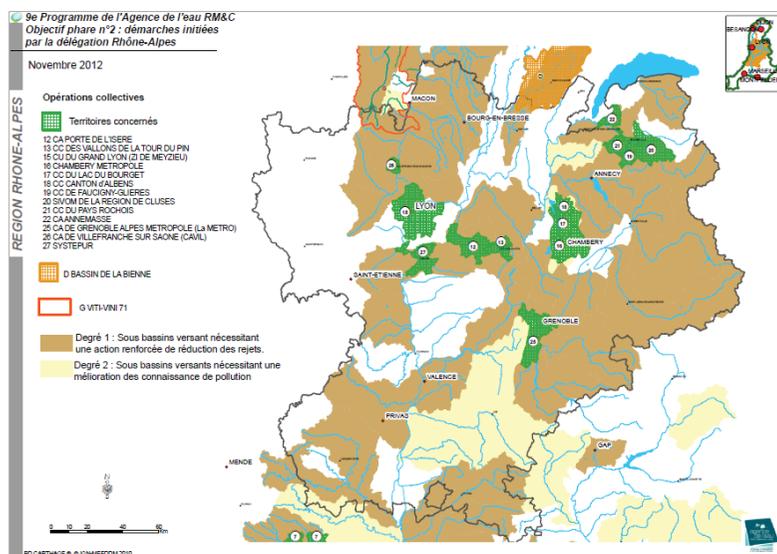
Focus sur la région Rhône-Alpes

13 opérations collectives initiées sur le territoire de la région Rhône Alpes.

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Focus sur la région Rhône-Alpes

Bilan financier des opérations :

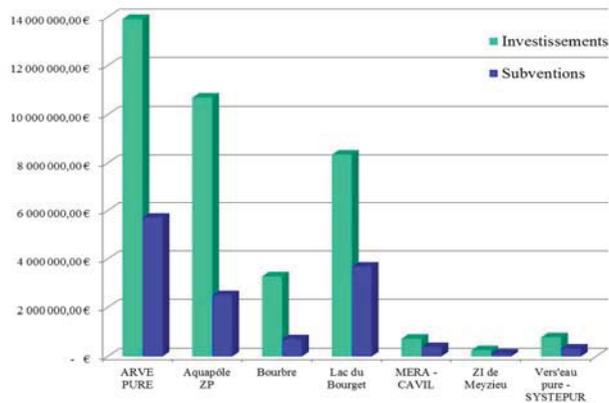
- **38 millions d'euros** d'investissements réalisés par les acteurs économiques.
- **13,4 millions d'euros** de subventions (60% des 23 M d'aides apportées vers les opérations collectives du bassin)

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Focus sur la région Rhône-Alpes

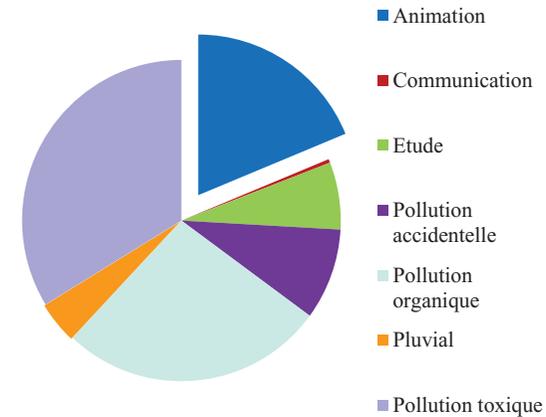
Activités économiques uniquement



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Types d'interventions aidées en RA



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Focus sur la région Rhône-Alpes

25 postes financés pour l'animation des opérations.

Par territoire :

- 1 à 2 chargés de missions « collectivité », selon le plan d'action et la taille du territoire,
- 1 à 2 chargés de missions « industrie » :
 - Mis à disposition par des chambres consulaires
 - Postes à temps partiels, (MERA)
 - Postes à temps plein, (AZP)
 - Poste à temps plein, partagé multipartenaires (Bourbre)
 - Mis à disposition par un syndicat professionnel (SNDEC)

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Focus sur la région Rhône-Alpes,

L'impact des actions d'une opération collective

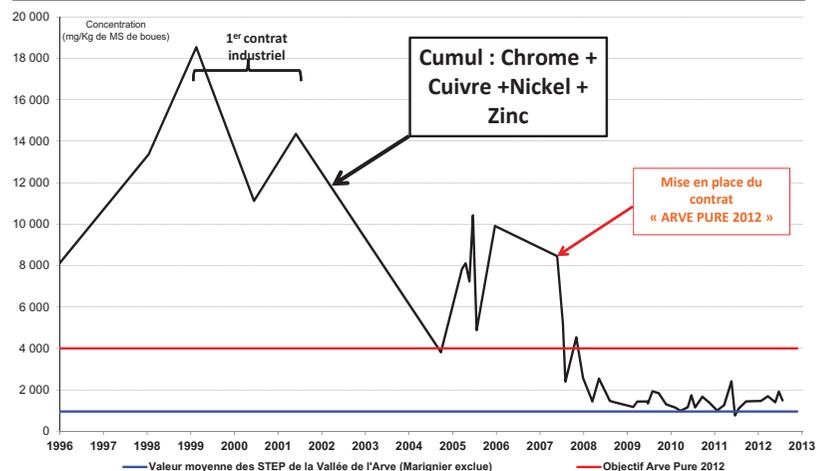
Arve Pure 2012, territoire du SIVOM de la région de Cluses, en Haute Savoie,

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Impact sur les concentrations de 4 métaux lourds dans les boues de la Station d'épuration intercommunale



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Impact sur la qualité des eaux de l'Arve mesures du SM3A

1988	Cr	Cu	Ni	Zn
Amont STEP Marignier	mauvais	mauvais	mauvais	bon
Aval STEP Marignier	mauvais	mauvais	mauvais	bon

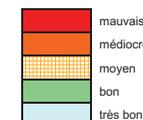
2005	Cr	Cu	Ni	Zn
Amont STEP Marignier	mauvais	mauvais	mauvais	bon
Aval STEP Marignier	mauvais	moyen	mauvais	bon

2008	Cr	Cu	Ni	Zn
Amont STEP Marignier	moyen	moyen	moyen	bon
Aval STEP Marignier	bon	bon	moyen	bon

2010	Cr	Cu	Ni	Zn
Amont STEP Marignier	bon	bon	bon	bon
Aval STEP Marignier	très bon	bon	bon	bon

2012	Cr	Cu	Ni	Zn
Amont STEP Marignier	bon	bon	bon	bon
Aval STEP Marignier	bon	bon	moyen	bon

Objectifs	Cr	Cu	Ni	Zn
Amont STEP Marignier	bon	bon	bon	bon
Aval STEP Marignier	bon	bon	bon	bon



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

② Présentation du X^{ème} programme

- Fixe les priorités et prépare les actions 2013–2018
- Mise en œuvre du SDAGE, des directives européennes et des programmes nationaux
- Un budget de 3 653 M€

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Les ambitions du 10^e programme

- Atteindre une **gestion équilibrée des ressources en eau**
- La **pollution par les pesticides**, premier facteur de déclassement de la qualité de l'eau
- La **restauration des milieux aquatiques**
- Le **changement climatique et les pollutions émergentes**
- **Moderniser la politique des redevances**
- Une **volonté de rigueur et d'économie**

3 enjeux prioritaires

1- Economies et partage de l'eau

Avec **40% du territoire touché**, les bassins de l'Agence sont les plus concernés de France par les pénuries d'eau. Accroissement des populations et changement climatique accentueront cette situation.

> **266 M€ : moyens financiers doublés pour la gestion quantitative**

3 enjeux prioritaires

2 - Restauration des milieux aquatiques

2/3 des rivières sont en mauvais état écologique du fait de graves déformations physiques qui altèrent la vie piscicole.

> **414 M€ : moyens financiers doublés pour restaurer les milieux** (seuils, restauration physique des rivières, zones humides)

3 enjeux prioritaires

3 - Eau et santé

Alors que la bataille sur l'épuration urbaine est en voie d'être gagnée, la pollution par **les pesticides et micro-polluants** est à l'origine de nouvelles préoccupations.

> **1,29 Mds € (dont 196 M€ pour lutter contre les pollutions agricoles : moyens financiers doublés)**

Eau et santé : enjeux

- Un cocktail de substances dangereuses (Médicaments, pesticides, perturbateurs endocriniens, Bisphenol A...) **les pesticides = la première cause de dégradation du bon état des eaux.**
- ½ nappe polluée par des pesticides, jusqu'à 200 fois au-dessus des normes eau potable.
- Effort encore important : Atteindre 66% des MDO en bon état pour 2015 (51 % Aujourd'hui)
- **Objectifs** : réduire toutes les pollutions d'origine domestique, industrielle ou agricole en ciblant d'abord la protection des captages.

Eau et santé : pollution industrielle

- L'état des masses comme guide de l'action
- Ce qu'il faut retenir :

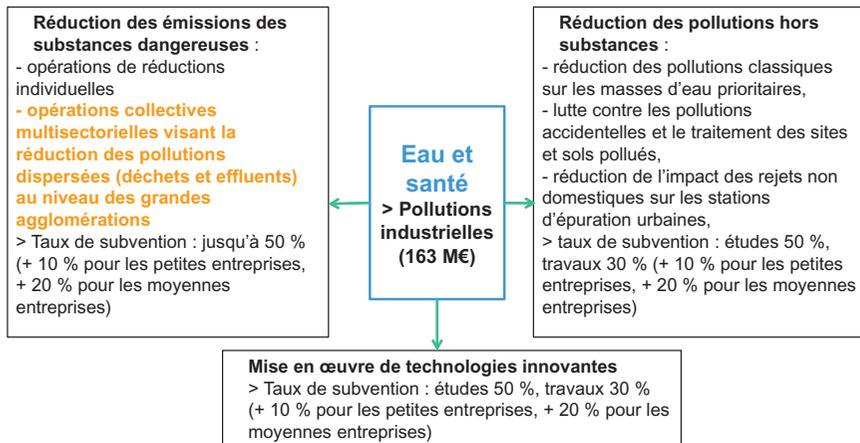
- ① priorité forte : la pollution toxique
- ② Accompagnement fortement lié à l'état des cours d'eau

Une sélectivité resserrée

- **aides renforcées**
lutte contre la pollution toxique
- **des renoncements**
arrêt des aides déchets, arrêt du bonus sur la prime
- **des aides conditionnées**
à la recherche systématique de l'efficacité et de l'efficience (impact milieu et risques environnementaux)

Eau et santé

Lutter contre les pollutions industrielles



Opérations collectives du 10^{ème} programme

- Une orientation forte vers la **pollution toxique**
- **4 priorités** claires pour l'agence :
 - Réduction des pollutions toxiques
 - Maintien des postes de chargés de mission
 - Mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée aux END
 - Communication – diffusion des bonnes pratiques
- Un contrat par territoire :
 - Résultat d'une négociation adaptée à chaque territoire
 - Durée maximale de 3 ans

Le plan d'action contre les pollutions industrielles de Nice Côte d'Azur : la démarche « Eaux Top », rive droite du Var

Charlotte CASTEJON, Métropole Nice Côte d'Azur

Plan d'actions contre les pollutions industrielles de Nice Côte d'Azur : Démarche « Eaux Top » Rive droite du Var

Charlotte CASTEJON
Métropole Nice Côte d'Azur

4ème CONFERENCE REGIONALE
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques



Jeudi 15 novembre 2012 – Lyon Villeurbanne (69)



Métropole NCA

- 46 communes
- 550 000 habitants
- En 2012 :
 - 1380 km de réseaux
 - 48 STEP
 - 86 % de la population raccordée

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne



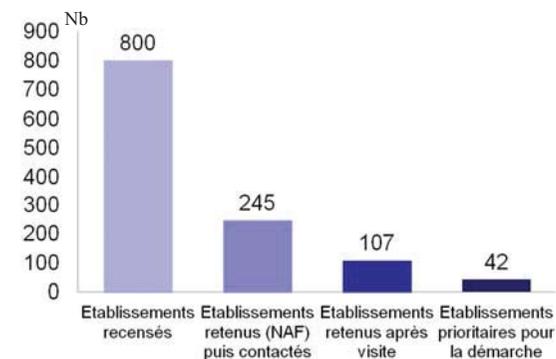
Contexte

- Dysfonctionnement de la STEP de Saint Laurent-du-Var
- ↓
- Industriels mis en cause
- ↓
- Enquête de la CCI (2006-2007), à la demande de l'AERM&C

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

- Résultats de l'enquête :
 - Les entreprises ne sont pas à l'origine des dysfonctionnements de la STEP



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Objectifs

- Atteindre le bon état écologique en réduisant les pollutions industrielles dispersées
- Fédérer et structurer tous les acteurs de l'eau
- Mutualiser les nombreuses démarches parallèles (SAGE/Contrat de rivière, réhabilitation de la STEP, réhabilitation du collecteur)
- Débloquer des fonds pour les entreprises non redevables à l'AERM&C



Démarche Collective

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Accord-cadre et convention d'application

- Partenaires : CG06, NCA, EPA Eco-Vallée, communes, clubs d'entreprises, CCI, CMA, AERM&C
- 5 axes de travail :
 - Axe 1 : Mobilisation des acteurs
 - Axe 2 : Autorisations de déversement
 - Axe 3 : Collecte et traitement des déchets
 - Axe 4 : Suivi de la qualité des effluents
 - Axe 5 : Valorisation par la communication

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Axe 2 - Autorisations de déversement

- Recensement exhaustif par NCA des entreprises : création d'une base de données géoréférencée
- Mutualisation des coûts de mesures
- Soutien technique des chambres consulaires
- Soutien financier de l'AERM&C (travaux de mise en conformité)

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

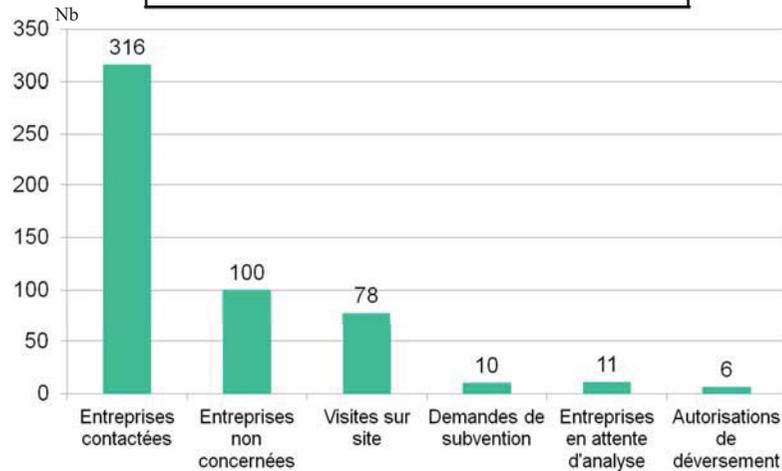
Axe 4 - Suivi de la qualité des effluents

- Autosurveillance des entreprises
- Suivi du résultat des campagnes RSDE des entreprises
- 6 campagnes de mesures réalisées sur les réseaux (2011 et 2012)

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Résultats « Eaux Top »



Bilan

Points Positifs	Points Négatifs
<ul style="list-style-type: none">- Cohérence des acteurs du territoire- Recensement exhaustif des entreprises- Forte implication des partenaires	<ul style="list-style-type: none">-Tendance à l'assistantat auprès des entreprises- Manque d'efficacité des clubs d'entreprises

Perspectives

- Prolongation de la démarche « Eaux Top »
- Création de 2 stations d'alerte en amont de la STEP
- Acquisition de matériel (logiciel, mallettes) pour une meilleure gestion du suivi des entreprises
- Lancement d'une 2^{ème} démarche « Eaux Top »

Etude des substances dangereuses dans les rejets de l'artisanat et technologies propres

Marie-Pierre FISCHER, CNIDEP



Etude des substances dangereuses dans les rejets de l'artisanat et technologies propres

Marie-Pierre FISCHER
CNIDEP

4^{ème} CONFERENCE REGIONALE
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques



Jeudi 15 novembre 2012 – Lyon Villeurbanne (69)



1. Etude des substances dangereuses dans les rejets de l'artisanat



4^e conférence régionale

Jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Introduction

- La **Directive Cadre Européenne** renforce la protection de l'environnement en spécifiant les types de substances, les normes de qualité environnementales, en fixant des délais de réalisation, des objectifs de suppression d'ici 2020 et de réduction des émissions ainsi que d'atteinte du bon état du milieu naturel en 2015.
- Dans ce contexte, les collectivités sont amenées à identifier les **Substances Dangereuses** présentes dans les rejets de station d'épuration.
- En cas de mesure de ces **Substances Dangereuses** à des seuils supérieurs aux exigences réglementaires, les collectivités rechercheront les entreprises susceptibles d'être à l'origine des émissions de ces substances dangereuses aux travers de leurs activités.
- A ce jour, les études bibliographiques en notre possession ne sont pas suffisamment exhaustives et nous ne disposons pas d'éléments significatifs et suffisants pour effectuer une corrélation entre les **Substances Dangereuses** émises et leurs provenances diverses.

4^e conférence régionale

Jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Objectifs de l'étude



- **Buts de l'étude :**
 - Caractériser les rejets de 10 activités artisanales déterminées en partenariat avec les Agences de l'Eau
 - Déterminer la présence ou l'absence de substances dangereuses dans les rejets de ces 10 métiers
 - En revanche, cette étude ne permettra pas de définir avec précision les procédés à l'origine de l'émission des polluants éventuellement mesurés et ni les flux de pollution précis.
- **Post étude :**
 - Diffusion nationale des résultats de l'étude : plaquettes, salons, site Internet, réunions de formations/informations, etc.
 - Réflexion sur la mise en place de solutions techniques pour réduire/supprimer les rejets de substances dangereuses (substitution de produits, investissements matériels, bonnes pratiques, ...)

4^e conférence régionale

Jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Activités choisies

• Métiers à auditer lors de l'étude :

- Mécanique automobile
- Imprimerie
- Peinture en bâtiment
- Pressing
- Carénage
- Prothésiste dentaire
- Coiffure/ Toilettage
- Nettoyage de locaux
- Nettoyage et décapage de façades
- Métiers du bois

Les entreprises seront rigoureusement sélectionnées afin de s'assurer de leur représentativité compte tenu du faible nombre d'entreprises auditées par activité (3 ou 5).

Les métiers retenus sont ceux pour lesquels des **importants rejets d'eaux usées** ont été identifiés d'une part, et d'autre part des activités pour lesquelles **l'emploi de produits dangereux est avéré.**

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Nombre et choix des entreprises

• Choix de départ : 3 ou 5 entreprises/activité

- Nombre d'entreprises auditées variables en raison de :
 - Procédés et pratiques : hétérogénéité des entreprises au sein d'une même activité
 - Des modalités de stockage / collecte des déchets
 - Types de produits utilisés
- Choix des entreprises :
 - Possibilité de prélèvements sur site
 - Représentativité de l'activité
 - Diagnostic complet de chaque entreprise : produits utilisés, déchets, rejets...

- **Analyse de prélèvements** moyens de 24 heures pour les entreprises ayant un point de rejet constant et de prélèvements ponctuels pour les entreprises aux activités « mobiles » (peinture en bâtiment, nettoyage de locaux et de façades,...)

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Prélèvements et échantillonnages

• Audit de 46 entreprises : répartition par secteur d'activité

	Prélèvements sur 24 h	Prélèvements ponctuels
Mécanique & Carrosserie Automobile Imprimerie Carénage de Bâteaux Pressing Perchlor, KWL et Aquanettoyage Coiffure Prothésistes Dentaires Métiers du Bois	5 entreprises auditées 5 entreprises auditées 3 entreprises auditées 5 entreprises auditées 5 entreprises auditées 3 entreprises auditées 5 entreprises auditées	
Peinture en Bâtiment, Nettoyage de Locaux, Nettoyage de Façades		5 entreprises auditées par activité
NOMBRE DE PRELEVEMENTS TOTAL	93 pour 31 entreprises	75 pour 15 entreprises
	168 prélèvements concernant 46 entreprises	

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Analyses

• 73 substances analysées pour chaque prélèvement :

- Liste des 41 substances prioritaires (croisement de plusieurs Directives DCE, RSDE ICPE, RSDE STEP)
- **Exclusion volontaire de l'étude : Médicaments, Hormones et Pesticides** (sauf pour l'activité de nettoyage de façades)

• Rappel des hypothèses de travail retenues pour l'étude :

- Nombre de secteurs d'activités investigués : 10
- Nombre d'entreprises auditées : 46
- Nombre de substances mesurées : 73
- Nombre d'analyses effectuées : 168
- Budget : 300 000 €

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

- **Objectif 2012 :**
 - Audit de 23 entreprises sur les secteurs d'activités suivants:
 - Mécanique et Carrosserie Automobile
 - Imprimerie
 - Pressings
 - Peinture en Bâtiment
 - Carénage de Bâteaux
 - Réalisation de 69 prélèvements
- **Bilan de l'action engagée en 2012**
 - Nombre d'entreprises visitées : 20
 - Reste à faire en octobre/novembre : 3 entreprises de carénage
 - Nombre de prélèvements effectués : 51 et 8 flaconnages déposés en vue d'un enlèvement quand les quantités requises seront constituées sur place (pressings perchlor & KWL)
- **Premiers résultats incomplets** (derniers prélèvements effectués en septembre et délais d'analyses de deux mois en moyenne)

Conclusion sur cette étude

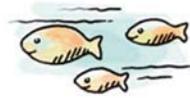
Cette étude permettra de caractériser les rejets des entreprises artisanales de 10 secteurs d'activités et de déterminer la présence ou l'absence de substances dangereuses dans ces rejets.

La Liaison entre les substances dangereuses trouvées et les pratiques ou produits utilisés sera approchée grâce à cette première campagne de mesure (par comparaison entre le diagnostic de l'entreprise et les résultats d'analyses), mais un deuxième volet sera nécessaire pour **identifier avec précision** les procédés ou produits émetteurs de substances dangereuses au sein des différents corps de métiers étudiés.

Cette future étude pourra se composer des volets suivants :

- Deuxième campagne de mesures dans l'objectif de **déterminer les origines des substances dangereuses** mesurées et de les **quantifier** dans les différents types de rejets des entreprises (eaux de lavage, purges, etc...) dans les activités où des RSDE ont été trouvées
- Validation de solutions techniques pour réduire/supprimer les rejets de substances dangereuses (substitution de produits, investissements matériels, bonnes pratiques, aides au fonctionnement...)

2. Technologies propres pour les entreprises du bâtiment



Technologies propres

■ Qu'entend-t-on par Technologies Propres?

Procédés permettant :

- une utilisation plus rationnelle des matières premières et de l'énergie,
- de minimiser les rejets polluants,
- pour un coût économiquement acceptable.

■ Avantages de la mise en œuvre de Technologies Propres

- économies de matières premières et d'énergie
- performance, innovation et avance technique
- amélioration des conditions de travail et de l'image de marque de l'entreprise
- diminution des rejets des substances polluantes
- respect de la réglementation

■ Possibilités d'aides à l'investissement

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Validations techniques Méthodologie

Veille technologique

Recherche de Technologies Propres adaptées au contexte des petites entreprises par :

- Retour d'expérience des artisans
- Fabricants ayant développé des équipements
- Partenaires et financeurs pour plus d'informations sur une technologie donnée ou pour résoudre un problème récurrent

Mise en test chez artisan volontaire

- Evaluation de l'équipement en conditions réelles d'utilisation
- Suivi des différents paramètres concernant les 6 critères d'évaluation
- Réalisation de prélèvement pour évaluer l'efficacité du traitement
- Envoi des échantillons pour analyses dans un laboratoire

4e conférence régionale

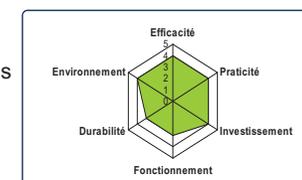
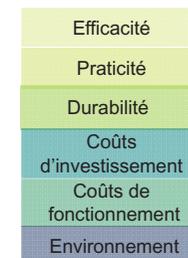
jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Validations techniques Méthodologie

Rédaction d'un rapport

- Dénomination VEMAT (Validations Environnementales de Matériels)
- Description des conditions d'utilisation et de l'activité de l'artisan testeur
- Description du principe de fonctionnement de l'appareil
- Enumération des points positifs et négatifs au regard des 6 critères d'évaluation
- Coût d'investissement & évaluation des frais de fonctionnement
- Réalisation d'un graphique étoilé



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Validations techniques Mode de diffusions

- Documents de synthèse :

Fiche VEMat

Guide VEMat

- Site Internet : www.cnidep.com
 - Fiches et guides VEMat -mises à jour régulières et notifiées en rouge
 - Newsletter : infos sur les nouvelles techniques et mises à jour
=>Obligation de s'inscrire sur le site
- Réunions d'information
- Rédactions d'articles (Hommes et Métiers...)



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Validations techniques

- Validations techniques réalisées à ce jour pour les métiers du bâtiment : 9 équipements**

Métier	Machines - Techniques	Modèle	Marque	Lien vers la fiche VEMAT
Peinture en bâtiment	Machine de nettoyage des outils de peinture	AQUACLEANOR AS ECK	FRANPIN NESPOLI	Téléchargez
		STROBBER WA et WAB	PUTZMEISTER	Téléchargez
		WAMAB et COLOR FREE	STORCH	Téléchargez
		ROLLERS CLEANER RC1 bis	ENVIRO PLUS	Téléchargez
		ROLLERS CLEANER RC2	ENVIRO PLUS	Téléchargez
		ROTACLEAN	ROTAPLAST	Téléchargez
NOUVEAU : Téléchargez le GUIDE VEMAT Peinture 2				
Métier	Machines - Techniques	Modèle	Marque	Lien vers la fiche VEMAT
Décapage et nettoyage d'ouvrages	Hydrogommage et aérogommage	ROMA 25	DMT Equipements	Téléchargez
	Peeling latex	MONUCLEAN BF4 NA	REWAH	Téléchargez
	Lavage à l'eau pure	SYSTEM H2O	SYSTEM H2O AQUANOVA	Téléchargez

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Validations techniques

- **Validations futures:**
 - 1 machine pour le nettoyage des outils des maçons
 - 3 machines de nettoyage des outils de peinture



Nettoyage de façades/monuments

- **Décapage de façades alternatif : aéro et hydrogommage**
- **Projection à basse pression (inférieure à 4 bars) dans une buse adaptée, de 3 éléments :**
 - Air, qui véhicule le granulat jusqu'à la buse de gommage ;
 - Micro-granulats, dont la dureté doit être adaptée au support à traiter (maïs, scories, calcaire...) ;
 - Eventuellement de l'eau (diminuer poussières et projections) : 20 litres/heure contre 20 litres/minute pour les techniques classiques de nettoyage haute pression.
- **Aides à l'investissement possibles**

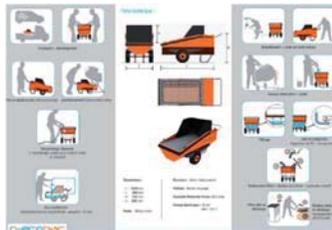


Coûts d'investissement : dépend modèle ici 20 000 €
Coûts de fonctionnement annuels : 2 000 €/an



Nettoyage des outils du maçon

- **Aire de lavage mobile :** pour le nettoyage de pelles, seaux, brouettes, bétonnière et autres outils du maçons
- **Rinçage en circuit fermé des différents outils :**
 - Remplissage du réservoir avec 50 litres d'eau pour toute la durée du chantier ;
 - Utilisation de l'eau en circuit fermé (à 15 bars)
 - Rinçages des outils au dessus de l'aire de lavage ou positionnement de l'aire sous la bétonnière pour le rinçage de cette dernière ;
 - Après filtration, rejet de l'eau épurée et récupération des résidus collectés sur le filtre
- **Validation technique de cet équipement envisagée**



Nettoyage des outils du peintre

- **Même principe de fonctionnement pour toutes les machines :**
 - Lavage des outils dans un bac – système de jets haute pression pour les rouleaux
 - Traitement des eaux chargées en peinture (ajout d'une poudre floculante et filtration)
 - Lavage à l'eau (uniquement peintures phases aqueuses)
- **Certaines différences :**
 - 1 ou 2 unités (lavage et traitement distincts)
 - Possibilité de circuit fermé ou rejet direct



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Nettoyage des outils du peintre

Avantages :

- ⊕ Très bonne efficacité de lavage
- ⊕ Rapidité de lavage/séchage
- ⊕ Machines robustes

Inconvénients :

- ⊖ Machines fixes et assez imposantes
- ⊖ Traitement des boues/filtres obligatoire en tant que déchets dangereux
- ⊖ Lavage des peintures en phase aqueuse uniquement



Coûts d'investissement : 3 500 à 6 500 €
Coûts de fonctionnement annuels : 350 à 600 €/an

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Nettoyage des outils du peintre

- Machines compactes, facilement transportables sur les chantiers

- Permet de nettoyer rouleaux et pinceaux souillés par des peintures aqueuses et solvantées

- Circuits fermés (pas de rejets) → vidange régulière en tant que déchets dangereux

- Phase de lavage + phase de traitement (filtration avec éventuellement ajout d'un flocculant)



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Nettoyage des outils du peintre

Avantages :

- ⊕ Compacité
- ⊕ Permet de nettoyer les outils directement sur les chantiers
- ⊕ Peintures aqueuses et solvantées

Inconvénients :

- ⊖ Machines pas toujours très solides
- ⊖ Machines qui s'encrassent rapidement → entretien important
- ⊖ Nettoyage pas toujours optimal (pates lapins, extrémités...)



Coûts d'investissement : 800 à 3 500 €
Coûts de fonctionnement annuels : 350 à 450 €/an

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Merci de votre attention



Site web : www.cnidep.com
Téléphone : 03 83 95 60 88
Courriel : marie-pierre-fischer@cnidep.com

« Ecopeintre » : adhésion des entreprises de peinture aux bonnes pratiques environnementales

Anne CHEVALLIER, CAPEB



écoPeintre : adhésion des entreprises de peinture aux bonnes pratiques environnementales

Anne CHEVALLIER
CAPEB RHONE-ALPES

4^{ème} CONFERENCE REGIONALE
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques



Judi 15 novembre 2012 – Lyon Villeurbanne (69)



écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE

MISE EN PLACE

FONCTIONNEMENT

BILAN A 3ANS

PERSPECTIVES

En 2009, trois constats

- 100 000 m³ d'eau pollués par les 20 000 peintres de Rhône-Alpes lors du nettoyage des outils
- Moins de 20 % des déchets dangereux issus des professionnels de la peinture captés par les filières conformes
- 100 % des entreprises de peintures concernées par le risque chimique (dont CMR) et par la Qualité de l'Air Intérieur



4^e conférence régionale

Judi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE

Rappel des objectifs de la démarche

MISE EN PLACE

FONCTIONNEMENT

BILAN A 3ANS

PERSPECTIVES

- Apporter des réponses professionnelles aux problématiques environnementales et réglementaires.
- Mutualiser les moyens d'actions pour réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement liés à la responsabilité environnementale.
- Communiquer en direction de l'ensemble des acteurs de la construction pour responsabiliser et faire de la qualité environnementale un critère de choix, une compétence nécessaire.



4^e conférence régionale

Judi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE

Des solutions aux problématiques de terrain :

MISE EN PLACE

FONCTIONNEMENT

BILAN A 3ANS

PERSPECTIVES

- Déchets dangereux → collecteur agréé
- Nettoyage → évaluation, promotion, partenariat sur les stations
- Substitution → Subtox avec les services de médecine au travail

Un engagement et une identification :

- Charte d'engagement sur 3 ans
- Kit de communication
- Animation de réseau



4^e conférence régionale

Judi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE

MISE EN PLACE

FUNCTIONNEMENT

BILAN A 3ANS

PERSPECTIVES

Pour vos travaux de peinture, écopeintre vous garantit :

A L'INTERIEUR

- Un chantier propre.
- Aucun rejet dans les points d'eau de l'habitation.
- Des risques réduits pour la santé, en diminuant les polluants de l'air.

A L'EXTERIEUR

- Aucune décharge sauvage ni stockage non réglementé, évite ainsi tout risque de pollution des sols et de l'eau.
- Des économies d'eau.
- Des déchets moins dangereux donc plus faciles à recycler et traiter.

les 3 engagements de votre artisan écopeintre :

- Collecte et traitement des déchets dangereux (fin de peinture, colle, laque...) par un professionnel agréé.
- Nettoyage du matériel (rouleaux, pinceaux...) avec une machine de lavage.
- Remplacement des produits dangereux avec un même niveau d'efficacité et de rendu.

tous consommateurs

Dans l'Isère, la quantité de déchets dangereux provenant du BTP est estimée à 4 500 t/an. Moins de 50% sont traités par des filières agréées. Les artisans écopeintre, s'engagent à respecter la réglementation.



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE

MISE EN PLACE

FUNCTIONNEMENT

BILAN A 3ANS

PERSPECTIVES

Diagnostic, plan d'action, mise en réseau et suivi



Objectif 0 pollution



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE

MISE EN PLACE

FUNCTIONNEMENT

BILAN A 3ANS

PERSPECTIVES

Bilan difficile

- Moyens importants pour accompagner les entreprises
- Besoin de relais territoriaux
- Besoin d'identification et de références / donneurs d'ordre afin d'intégrer la démarche dans le marché

Retour positif des entreprises engagées

- Mise en conformité et valorisation du professionnalisme
- Sélection sur de petits groupes scolaires, bons retours des clients
- Gain de temps et prévention des risques professionnels



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE

MISE EN PLACE

FUNCTIONNEMENT

BILAN A 3ANS

PERSPECTIVES

Deux départements en Rhône-Alpes

- L'Ain : 20 entreprises écoPeintre, dont 12 ont réalisé les 3 engagements (lancement de l'opération fin 2009)
- L'Isère : 5 entreprises écoPeintre, dont aucune n'a réalisé les 3 engagements (lancement de l'opération début 2011)
- Sur les autres départements de Rhône-Alpes, intérêt pour la démarche mais problème avec la communication

Plus de quinze contacts de CAPEB hors Rhône-Alpes

- Difficulté à accompagner sur le terrain les entreprises pour faire adhérer à la démarche



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE Une démarche soutenue

- MISE EN PLACE
- Par l'Agence de l'Eau
 - Par l'ADEME et la région Rhône-Alpes
 - Par le département de l'Ain

FONCTIONNEMENT Une démarche partenariale

- BILAN A 3 ANS
- CNIDEP
 - Fabricants de machine (Enviro'plus) - Fournisseurs de peinture
- PERSPECTIVES
- Collecteurs de déchets dangereux (Quinson Fonlupt, SEVIA, Clickeco)
 - Services de santé au travail



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE Une démarche reconnue

- MISE EN PLACE
- Suite à l'état des lieux 2012 dans le cadre du plan déchets BTP de l'Ain, 42 % des entreprises de peinture connaissent la démarche écoPeintre

FONCTIONNEMENT Un accès facilité à l'investissement sur du matériel

- BILAN A 3 ANS
- Action d'aide à l'achat de station de lavage avec le conseil régional (20 dossiers en cours)
- PERSPECTIVES
- Action d'aide à l'achat de station de lavage avec les collectivités et l'Agence de l'Eau



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE Mais ...

- MISE EN PLACE
- Un arrêt de la subvention de l'Agence de l'Eau sur la prestation collecte des DD

FONCTIONNEMENT Un besoin de porter cette démarche en partenariat avec les services des collectivités

- BILAN A 3 ANS
- Approche opérationnelle
- PERSPECTIVES
- Approche intégrée (fiscalité incitative pour les entreprises)



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

écoPeintre : une action collective de prévention des pollutions



ORIGINE En 3 ans, les problématiques ont trouvé des solutions techniques et organisationnelles

FONCTIONNEMENT Néanmoins,

- BILAN A 3 ANS
- Les entreprises ont besoin d'aide à l'investissement
 - Les entreprises ont besoin de reconnaissance de la part des donneurs d'ordre
- PERSPECTIVES
- L'aide à l'investissement sera moins nécessaire si cette démarche est reconnue et intégrée



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

L'opération « Construire propre » et la gestion des effluents d'un chantier

Frédéric WOLF, BTP Rhône

L'opération **construire propre**
et la gestion des effluents de chantier

Frédéric WOLF
Fédération BTP RHONE 



RELEVONS LE DÉFI !

Constat

- **L'image du chantier passe par le visuel**
- **Des exigences « Chantiers Verts, chantiers Faibles Nuisances » des opérations QEB, HQE...**
Habitat Durable Grand Lyon; CERQUAL; QEB REGION RA; NF Logement...



Objectifs initiaux

- Propreté
- Gestion des déchets
- ↓
- Sécurité
- Qualité
- Image de marque



MOT D'ORDRE = Le Maître d'Ouvrage **s'implique...**
Chaque entreprise est **responsable !**

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

▪ **Fondateurs / Partenaires**



▪ **Soutiens**



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement



C'EST 3 OUTILS

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

1- l'adaptation des pièces contractuelles

▪ **CCAP ; CCTP ; PGCSPS ... :**

- Ajout de la *charte d'engagement* Construire Propre comme pièce contractuelle
- Intégration des principes de CP :
 - Exclure les déchets du compte prorata
 - Sanctions spécifiques

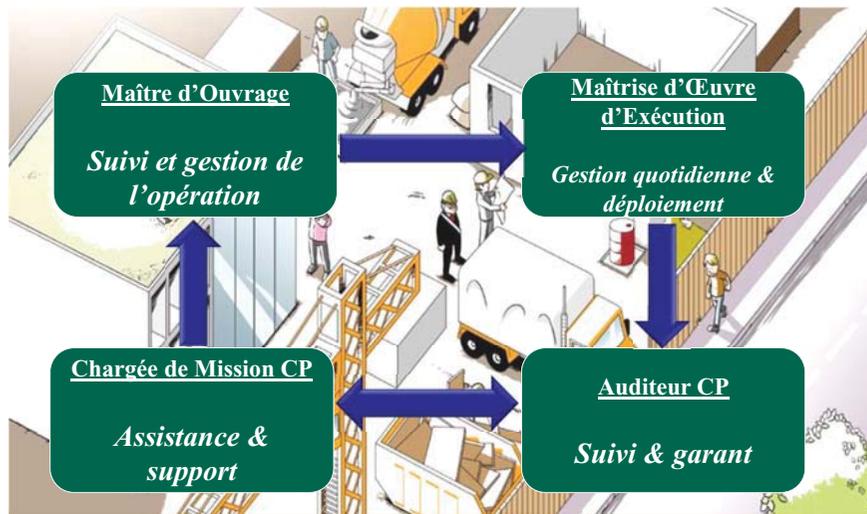
▪ **Mise en cohérence de l'ensemble des pièces marchés**

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

2 – le déploiement d'outils de communication



3 – le suivi de chantier



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne



C'est pro

CONSTRUIRE PROPRE EN IMAGES

Chantier nettoyé



Accès chantier propre



Apport de tout-venant en pied de bâtiment



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Promotion des bonnes pratiques



Une gestion de déchets au plus près du poste de travail



Boîte plomberie (pieuvre) à intégrer au coulage du plancher



Réservation en béton cellulaire



Gestion séparée et triée des déchets dangereux



Regroupement des chutes placo



Stockage des chutes pour évacuation

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Construire propre contribue aussi à...



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Développement

2008 : Phase Test

2009 : Déploiement Rhône

- MO Privés
- MO Publics

2010 : Régionalisation

2011 : Ouverture au National

- Nord-Pas-de-Calais
- Bourgogne

Nb d'opérations

2008 = 12

2009 = 20

Évolution marchés publics

2010 = 42

2011 = 92



Sept. 2012 = 142

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Une reconnaissance nationale

- **Prix FONDATION EXCELLENCE SMA BTP**

Dans le cadre des Grand Paris du Logements 2010 UCI – FFB

- **Clip ADEME – Semaine de réduction des déchets :**



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Maîtres d'ouvrages déjà engagés

ALLIADE HABITAT
TOTAL France
Groupe MCP
ROLLE DEVELOPPEMENT
ARCOLE
ONYX Promotion Immobilière
UTEI
CHANUT ENTREPRISE (38)
CONSTRUCTA
UTIADE
PROGICAD
SIER
DIAGONALE
HMF (Groupe 3F)
SOGIMM (74)

PAH69
LINEA
HBVS
NACARAT
NEXITY GEORGE V
LINEA CONSTRUCTION
FONTANEL PROMOTION
MERCIER PROMOTION
BOWFOUND MARIGNAN
...



Et Villes de Lyon, Ste Foy, Lissieu
Agglo. Bourg en Bresse, Annecy
CG 21 (Côte d'Or)
Conseil Régional RA (Lycées)



ET LA MAITRISE DES EFFLUENTS

Limiter les nuisances / Prévenir les pollutions sur un chantier

FOCUS Thème EAU

- Situations
 - Rejets sauvages de produits dangereux
 - Stockage de produits exposés à l'eau
 - Nettoyage d'engins
- Cibles :
 - Riverains / faune et flore / Réseaux
- Produits :
 - Huiles de décoffrage, de vidange, carburant
 - Résidus de peinture, de solvants, etc.
 - Laitances de béton



2004



2008

LA PROCÉDURE DE COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX
à la signature le mardi 4 juin 2008

L'entreprise contacte le prescripteur

Le prescripteur effectue une visite et un diagnostic

Les déchets dangereux sont collectés dans l'entreprise

Information est transmise à l'Etat (SPP - Service Prévention)

Le médecin du travail contacte l'entreprise

Conseil et information sur les produits de maintenance (peinture, vernis, solvants...)

Remplacement en quantité des déchets collectés (collectés par le prescripteur)

Démarche de réduction

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Une action collective d'information et de sensibilisation des maçons et façadiers

construire
propre

BTP RHONE

GRANDLYON
communauté urbaine

Rejets béton dans les réseaux



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Gravats de chantiers obstruant l'égout



Perforation des égouts



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Une action spécifique sur les laitances de bétons

Les rejets de laitances bétons, eaux de rinçages de toupies... sont formellement interdits dans les sols !



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Article 5 : Caractéristiques de l'effluent admissible

Votre effluent, outre le respect des prescriptions de l'article 5 du règlement commun aux effluents domestiques et autres que domestiques, devra notamment répondre aux prescriptions suivantes :

1/ L'effluent doit contenir ou véhiculer une pollution compatible avec un traitement en station d'épuration de type urbain. Il devra répondre aux quatre critères suivants :

- traitabilité : DCO < 3 (DBO5 et DCO mesurée sur eau brute),
DBO5
- concentration en DBO5 et en DCO sur eau brute acceptable dans la station d'épuration concernée (sous réserve de dispositions réglementaires spécifiques) :

STEP de capacité inférieure à 10 000 équivalent habitants :	DBO5 < 250 mg / l	DCO < 750 mg / l
STEP de capacité 10 000 à 100 000 équivalent habitants :	DBO5 < 400 mg / l	DCO < 1 200 mg / l
STEP de capacité supérieure à 100 000 équivalent habitants :	DBO5 < 800 mg / l	DCO < 2 000 mg / l

La dilution de l'effluent est interdite. En aucun cas, elle ne doit constituer un moyen de respecter les valeurs fixées par la présente réglementation.

- Le flux rejeté devra être compatible avec le flux acceptable à la station d'épuration

2/ L'effluent sera rejeté à une température inférieure ou égale à 30°C.
3/ L'effluent sera débarrassé des matières en suspension, décantables ou précipitables qui, directement ou indirectement, après mélange avec d'autres effluents seraient susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des ouvrages, de provoquer l'obstruction des canalisations et de nuire à la sécurité du personnel. L'effluent ne devra pas contenir de substance de nature à favoriser la manifestation de colorations ou d'odeurs.
L'effluent ne renfermera pas de substances susceptibles d'entraîner la destruction de la faune et de la flore en aval des points de déversements dans le milieu récepteur.

4/ L'effluent devra être conforme au décret 2002-460 du 4 avril 2002 relatif à la protection générale des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants. Les établissements de santé relèvent des préconisations de la circulaire n°2001-323 du 9 juillet 2001.

2 conditions au rejet dans le réseau (hors pluvial):

- 5.5 < pH < 8.5
- Décantation des MES

4e conférence régionale

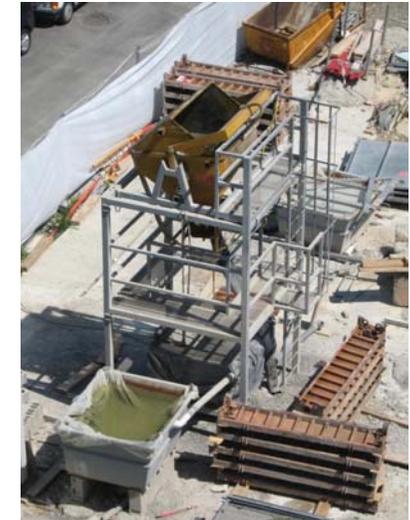
jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Mise en œuvre : Benne 6 m3 enterrée



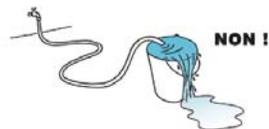
Utilisation et Contrôles :

- Lavage des toupies
- Lavage benne à béton
- Stockage de la benne à béton
- Décantation de 1 à 2 semaine
- Contrôle pH (bandelette)
- 1 prise MES en labo (spot)
- Vidange dans le réseau eaux usées le lundi après un week-end de décantation



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

...sans oublier l'amont !...



construire propre
C'est pro



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 - Espace Tête d'Or - Lyon Villeurbanne

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre,
entreprises... même combat,
mêmes objectifs.

construire
propre
C'est pro



www.construirepropre.fr

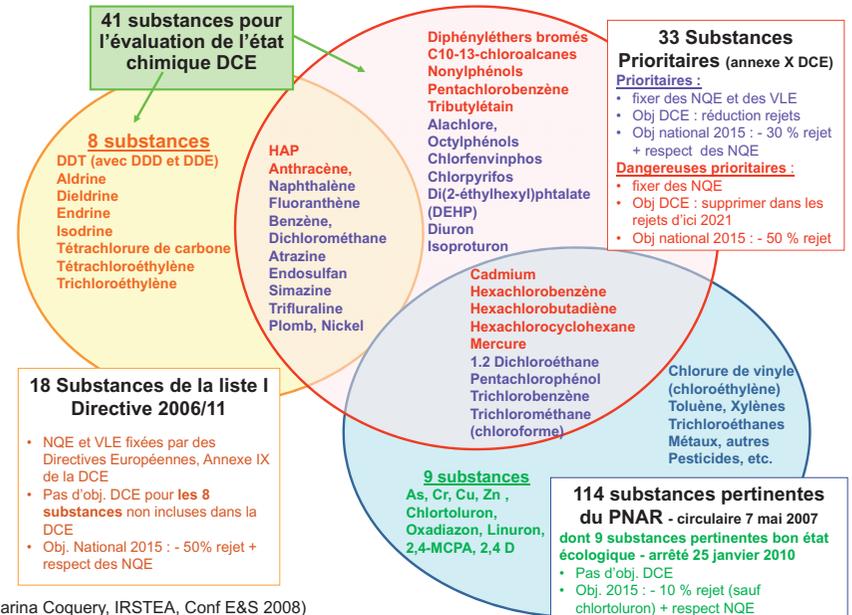
Cadre et pratiques pour la gestion des substances dangereuses

Quelques rappels issus de conférences organisées par le Graie...

Cadre et pratiques pour la gestion des substances dangereuses

Quelques rappels issus de conférences organisées par le Graie...

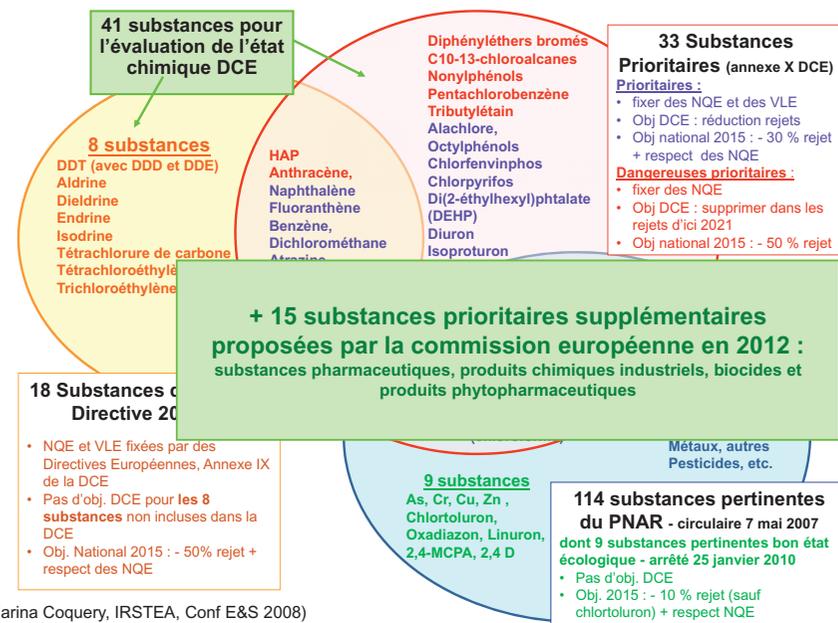
FNCCR Jeudi 15 novembre 2012 – Lyon Villeurbanne (69) graie



(Marina Coquery, IRSTEA, Conf E&S 2008)

4^{ème} conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

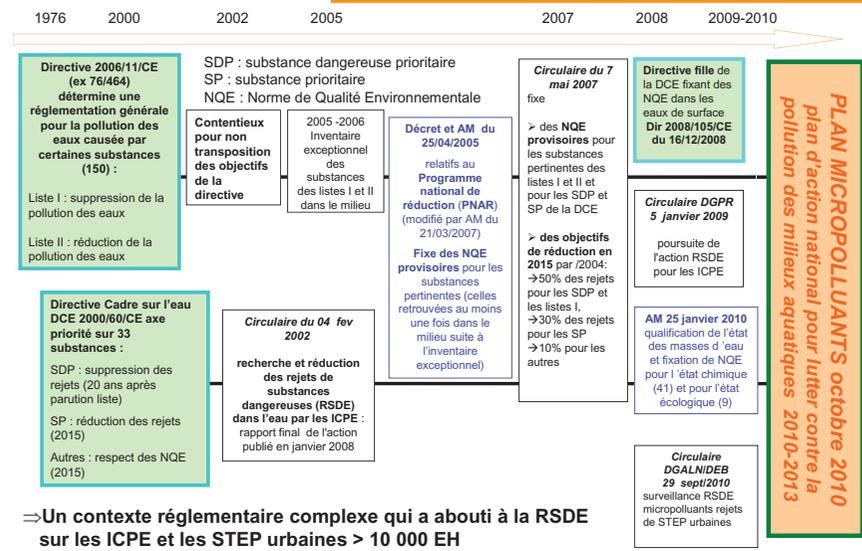


(Marina Coquery, IRSTEA, Conf E&S 2008)

4^{ème} conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

(Geneviève Golaszewski, DREAL, 2011)



⇒ Un contexte réglementaire complexe qui a abouti à la RSDE sur les ICPE et les STEP urbaines > 10 000 EH

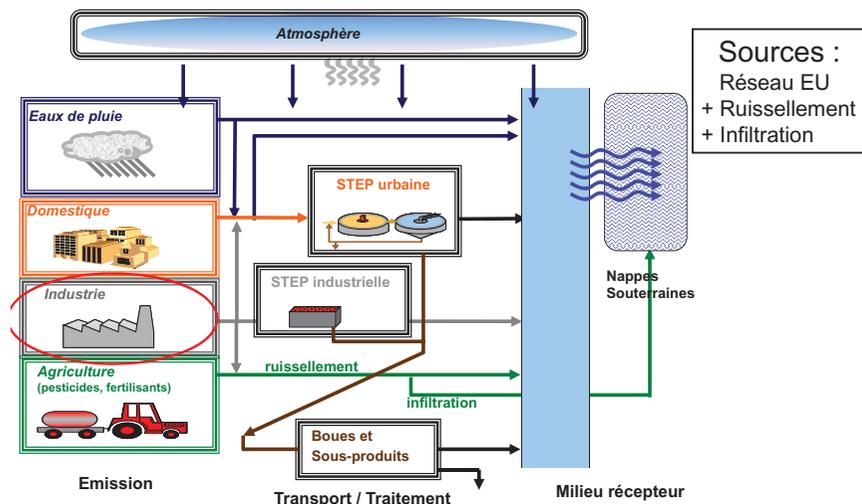
4^{ème} conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

(Marina Coquery, IRSTEA, Conf E&S 2008)

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Les sources de micropolluants



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

(Céline Lagarrigue, AERM&C, 2010)

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Stratégie d'action des collectivités sur les substances dangereuses

- Favoriser les réductions à la source
 - Eviter les émissions plutôt que gérer les pollutions (si possible)
 - Concentrer les polluants le plus en amont possible pour faciliter leur gestion
- Actions :
 - Diagnostic des entreprises
 - Sensibilisation
 - Mise en place de solutions techniques :
 - traitement et raccordement adaptés,
 - substitution de produits dangereux par d'autres moins nocifs,
 - meilleure gestion des pollutions accidentelles,
 - collecte des déchets dangereux, etc.

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Recherche de substances dangereuses dans les réseaux et le milieu naturel

Cyrille GIREL, CISALB



Recherche de substances dangereuses dans les réseaux et le milieu naturel

Cyrille GIREL
CISALB

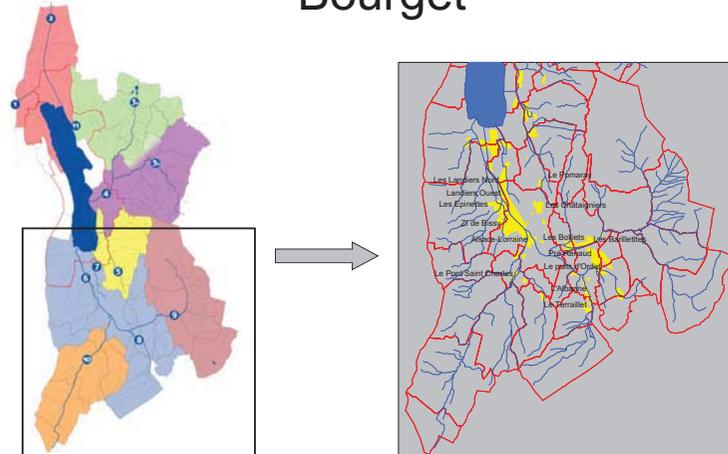
4^{ème} CONFERENCE REGIONALE
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques



Jeudi 15 novembre 2012 – Lyon Villeurbanne (69)



Le bassin versant du lac du Bourget



4^e conférence régionale

Jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

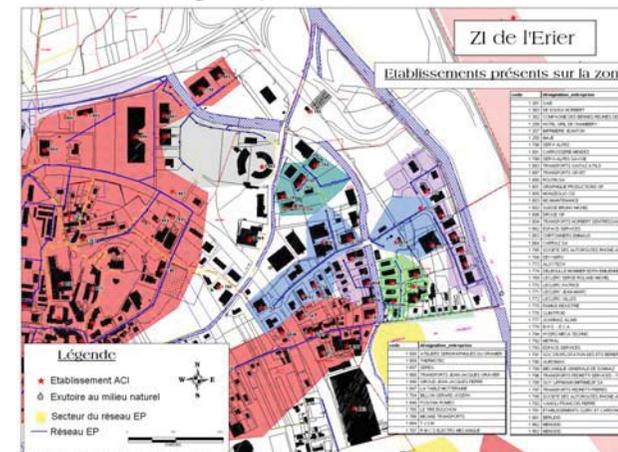
Le cadre du suivi

- 2000 : Etude « actes illicites affectant le milieu naturel »
 - cartographie des industriels sur les réseaux EP des ZAE et milieu récepteur
 - identification et hiérarchisation des établissements potentiellement polluants
 - Hiérarchisation des ZAE du territoire
- 2003 : 1^{er} contrat de bassin versant du lac du Bourget
 - volet industriel – mise aux normes des ACI
 - recherche de contamination par les ETM dans les affluents du lac
- 2009 : 1^{ère} opération collective lac du Bourget (4 ans) et 1^{ère} convention d'application (2 ans):
 - suivi et recherche des substances dangereuses aux stations d'épuration et dans le milieu naturel (aval des ZAE) – 41 substances de la DCE
- 2011 : 2^{ème} convention d'application (2 ans)
 - conclusions du précédent suivi et réflexions d'évolution (nombre de molécules, objectifs de suivi, sites)

4^e conférence régionale

Jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Cartographie des ACI



→ Nécessité de mise à jour

4^e conférence régionale

Jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Le cadre du suivi

- Axe 1 : Gestion des effluents non domestiques dans le réseau d'assainissement
- Axe 2 : Prévention et gestion des pollutions accidentelles
- Axe 3 : Collecte et traitement des déchets dangereux pour l'eau
- **Axe 4 : Suivi de la qualité des rivières, des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration**
- Axe 5 : Valorisation des actions par la communication auprès de tous les publics (partenaires, élus, entreprises, grand public)
- Axe 6 : Opérations ciblées PME-PMI

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

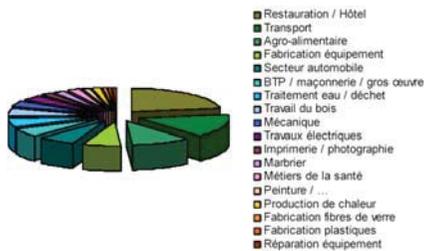
Méthodologie ZAE

- Les ZAE prises en compte
 - Les ZAE ressortant comme prioritaires (nbre d'établissements potentiellement polluants, nbre de pollutions accidentelles, remontées des pêcheurs, sensibilité du milieu récepteur)
- Les substrats analysés
 - Eaux pluviales
 - Sédiments du milieu récepteur
- Points de mesure
 - Réseaux EP par temps de pluie
 - Sédiments en amont et aval des ZAE après la pluie
- Les molécules recherchées
 - 41 substances prioritaires de la DCE

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Exemple de rendu

- ZAE de Bissy



Secteurs d'activités principaux	Substances à rechercher
Agro-alimentaire	Ar, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Nonylphénols, chloroforme, Fluoranthène, pentachlorophéniol
Mécanique et chaudronnerie	cd, cr, cu, zn, hg, ni, pb, Nonylphénols, Fluoranthène, Naphthalène, Trichloroéthylène, tetrachloroéthylène

en microgramme	Seuil NOE MA en µg/l	Echantillons du 26/03/10		Echantillons du 27/05/10	
		EP-Mendrest	CANAL	EP-Mendrest	CANAL
Cd	0.008	+1	+1	+0.2	+0.2
Hg	0.05	+0.2	+0.2	+0.1	+0.1
Ni	20	3.4	3.4	1.3	1.3
Pb	7.2	8.8	15.7	7.9	12.2
Benzo (b) pyrène	0.05	0.016	0.026	0.016	0.026
Benzo (b) fluoranthène	-	0.025	0.036	0.022	0.034
Benzo (k) fluoranthène	-	0.009	0.015	0.009	0.012
Somme benzo (b) + (k)	0.03	0.024	0.051	0.031	0.046
Benzo (ghi) perylene	-	0.028	0.033	0.025	0.028
Indeno (1,2,3-cd) pyrène	-	0.03	0.04	0.02	0.03
Somme benzo (ghi) + indeno	0.002	0.058	0.073	0.045	0.058
Fluoranthène	0.1	0.05	0.08	0.05	0.07
Tetrachloroéthylène	10	+0.2	0.3	-	0.6
Chloroalcane (C10-C13)	0.4	+10	14	1.5	1.5
Atacine	0.6	0.06	+0.02	0.06	0.06
Duron	0.2	Présence	0.02	0.06	0.45
HCH Gamma (Lindane)	0.02	0.03	+0.01	-	-
Pentachlorophéniol	0.4	Présence	0.03	-	-
Simazine	1	0.03	+0.02	-	-
4-ter-butylphéniol	1	0.11	0.07	-	0.11
Di (2-éthylhexyl) phtalate (DEHP)	1.3	1.2	+1	2	5

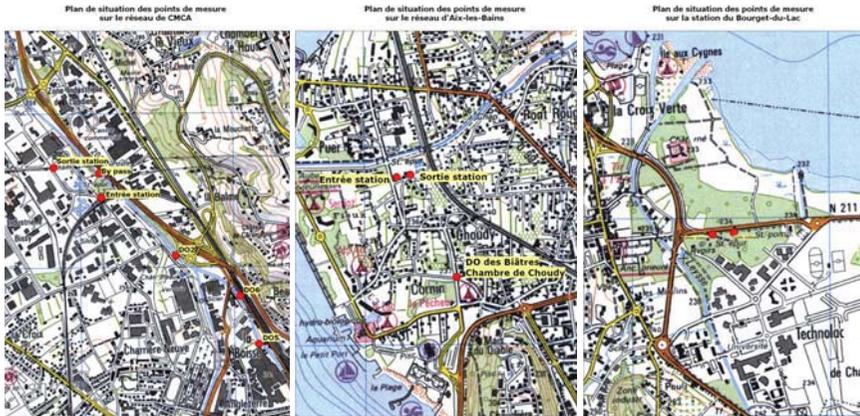
	Seuil sur sédiments*		
	EP	CANAL	
MS	77.7	75.9	
Cd	0.3	0.7	
Hg	-	0.08	
Hg sur sec	-	-	
Ni	18.2	28.6	
Pb	35.5	94.5	
Anthracène	34	26	
Benzo (a) pyrène	7600	27	48
Benzo (b) fluoranthène	170	37	70
Benzo (ghi) perylene	140	36	-
Benzo (k) fluoranthène	14	37	39
Fluoranthène	83	111	214
Indeno (1,2,3-cd) pyrène	560	51	-
Di (2-éthylhexyl) phtalate (DEHP)	4720	36322	8622
Tributylétain	0.01	-	15

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Lien avec activités

- Présence de nombreuses molécules ubiquistes et polyvalentes (HAP, ETM, DEHP)
- Présence de chloroalcane (usage métaux), tetrachloroéthylène (nettoyage à sec et dégraissage métaux) et tributylétain (tours réfrigérantes) dont les activités génératrices sont présentes sur le réseau
- Présence de pesticides dont certains sont interdits depuis longtemps

Les UDEP



Méthodologie

- Autosurveillance dont le protocole de prélèvement n'a pas été modifié
- Entrée, sortie, DO et by pass donc plus que la réglementation
- 24 flacons pour isoler la période de temps de pluie
- Equipement des déversoirs d'orage et déclenchement manuel des préleveurs

Les résultats

- De manière générale les concentrations sont plus élevées en entrée qu'en sortie
- Les déversoirs d'orage présentent des concentrations supérieures à l'entrée de station. Les concentrations aux DO différent en fonction de leur positionnement sur le réseau
- Les molécules spécifiques retrouvées sur les réseaux EP ne se retrouvent pas en entrée station (séparatif et temps sec)
- Présence de pesticides interdits

Lien avec les autres analyses

- Aucune des substances contactées par temps de pluie ne sont retrouvées par temps sec (RSDE)
- Liste des molécules identiques à celle du réseau EP et milieu récepteur (ne pas se limiter aux molécules année N+1)
- Le lien avec RSDE des ACI (pas avant mars)

Conclusion

- Les substances dangereuses sont véhiculées tant par le réseau EP que EU strict
- Nécessité d'avoir accès aux données RSDE des entreprises afin de hiérarchiser les ZAE et découper le réseau EU par branches
- Nécessité d'étendre la liste des molécules recherchées sur les ZAE à la liste RSDE UDEP.
- Recherche bibliographique importante concernant le lien entre molécules et activités

Les perspectives

- Liste des molécules
- Temps de pluie
- Découpage du réseau EU (poste de relevage ou nœuds du réseau)
- Croisement avec les données RSDE des UDEP et des industriels (données DREAL disponibles d'ici mars 2013)
- Cibler milieu récepteur et non ZAE

L'opération « Objectif Bourbre » et la gestion des déchets dangereux

Julien RAVELLO, CCI Nord Isère

L'opération « Objectif Bourbre » et la gestion des déchets dangereux



Julien RAVELLO
CCI Nord Isère



Judi 15 novembre 2012 – Lyon Villeurbanne (69)



La démarche « Objectif Bourbre »

Démarche partenariale initiée en 2004 :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère
- Association Bourbre Entreprises Environnement



4^e conférence régionale

Judi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne



Origine et suivi de la démarche

CONTEXTE

- SAGE Bourbre
 - 2003 : création de l'association Bourbre Entreprises Environnement (BEE)
- Bourbre : retenue comme défi par l'AERMC en 2003
- Enjeux socio-économiques et environnementaux forts



2004 : Démarche « Objectif Bourbre »
partenariat CCI Nord Isère + CMA Isère + BEE



2010 : Objectif Bourbre identifié comme porteur du volet « industriel » du Contrat de Rivière Bourbre, porté par le SMABB

2010 : Objectif Bourbre partenaire des opérations collectives pour l'Eau (CC Vallons de la Tour et CA Porte de l'Isère)

4^e conférence régionale

Judi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne



Carte du bassin de la Bourbre

Limite du bassin versant de la Bourbre



- Bassin versant de la Bourbre
- CAPI : Porte de l'Isère
- CCVT : Vallons de la Tour

- ▶ 88 communes
- ▶ 180 000 habitants
- ▶ 850 km²
- ▶ 5 cours d'eau principaux: la Bourbre, l'Hien, l'Agny, le Bion, le canal Catelan
- ▶ 350 km de cours d'eau dont 150 km pour les principaux

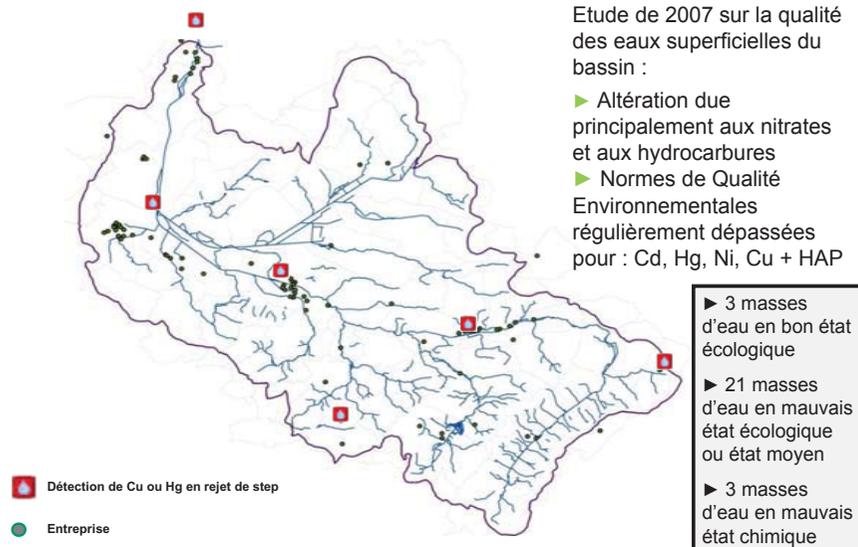
CCI Nord Isère - Observatoire Economique - Mai 2004

4^e conférence régionale

Judi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Carte du bassin de la Bourbre

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement



4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Objectifs de la démarche

- Mise en œuvre d'un programme d'actions opérationnel à destination de près de 3000 entreprises.
- Démarche globale d'accompagnement :
 - Pour la réduction des rejets toxiques
 - Pour une meilleure gestion environnementale
- 3 axes importants :
 - Gestion de l'eau et des effluents industriels
 - Gestion et prévention des pollutions accidentelles
 - Optimisation de la gestion des déchets dangereux

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Actions opérationnelles

- Mobilisation d'un poste de chargé de mission, porté par la CCI Nord Isère et soutenu par l'Agence de l'Eau RM&C, le Conseil Général 38 et le Conseil Régional Rhône-Alpes.
- Information, sensibilisation et accompagnement des entreprises du territoire dans l'amélioration de leurs pratiques et de leurs performances environnementales :
 - Pré-diagnostics eau/déchets/produits chimiques
 - Conseil technique, accompagnement de projet des entreprises
 - Elaboration de dossier de demande de subventions
 - Représentation des entreprises auprès des acteurs locaux (CLE...)
 - Valorisation des actions des entreprises
 - Réunion d'information pour les entreprises
 - Montage d'opérations collectives, comme le déstockage de déchets

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Opération de gestion des déchets dangereux

- Opération collective et mutualisée de gestion des déchets.
- Objectif : proposer à toutes les entreprises du bassin versant de la Bourbre deux collectes par an (*déstockage printemps et automne*) de leurs déchets dangereux par une entreprise professionnelle dans le respect de la réglementation.
- Opération menée depuis 2006 par Objectif Bourbre.
- Partenariat avec le Syndicat Mixte Vals du Dauphiné qui menait une opération similaire à petite échelle depuis 2002.
- Entreprises partenaires : SARPI (Véolia) et MSE

4e conférence régionale

jeudi 15 novembre 2012 – Espace Tête d'Or – Lyon Villeurbanne

Origine de la démarche de gestion des déchets dangereux

- Opération faisant suite à plusieurs actions :
 - Action similaire menée par le Syndicat Mixte Vals du Dauphiné depuis 2002
 - Questionnaire envoyé au secteur de la mécanique et du BTP pour évaluer le gisement en 2006
 - Enquête sur les effluents de la mécanique en 2006
- Première opération de déstockage de 2006 : spécifique pour les métiers de la mécanique et du BTP

Conditions de l'opération

- Cibles** : les PME-PMI et artisans ayant de faibles quantités de déchets dangereux.
- Types de déchets** : tous les déchets dangereux produits par les entreprises à l'exception des déchets à base d'amiante ou contenant des sources radioactives.

Exemples : emballages et matériaux souillés, aérosols, produits chimiques (bases, acides...), huiles solubles et non solubles, peintures, vernis, colles, solvants, diluants, néons, piles, batteries, accumulateurs, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)...

- Mode de collecte** :

Porte à porte ou apport en déchetterie

(arrêté en 2008 : faute de participants + conditions d'apport)



Opération de gestion des déchets dangereux

- Opération mutualisée permettant des économies => tarifs négociés
- Consultation auprès des acteurs de collecte et traitement de déchets pour négocier des tarifs.
- Critère de choix :
 - Le prix
 - La traçabilité des déchets
 - La localisation et la conformité des sites de traitement, de façon à limiter autant que possible le transport des déchets collectés
 - Certification qualité ou environnementale
 - La volonté de mutualiser la démarche
 - L'innovation, l'originalité et le développement de la démarche

Plaquette de communication

La Gestion des déchets dangereux : un succès grandissant !

Conseils

Pour les déchets dangereux :

- Aucun déversement dans les réseaux ou dans le milieu naturel
- Aucun mélange avec les autres déchets non dangereux (cartons, papiers, plastiques...)
- Stockage dans des conditions sécurisées (bacs/fûts identifiés, à l'abri des intempéries et sous rétention pour les liquides)
- Élimination et valorisation par des prestataires agréés.
- un produit dangereux remplacé = un déchet dangereux non produit ! Car le déchet le moins cher est celui qu'on ne produit pas !**

Depuis 2006, 185 entreprises ont participé à l'opération, permettant de collecter près de 300 tonnes de déchets. Entre 2008 et 2010, le tarif moyen pour l'opération Objectif Bourbre est passé de 0,9 €/kg à 0,25 €/kg. **Alors, pourquoi pas vous ?**

Collecte mutualisée de déchets dangereux diffus du bassin de la Bourbre

La solution pour ces déchets produits en petites quantités

Moyens AIDES
Moyens AIDES COÛT CARTE

Colle, résines, accumulateurs, Batteries, piles, Huiles de coupe, huiles de vidange, Fluides de coupe, Produits dangereux, Matériaux souillés, Déchets dangereux, Résines de peintures, de décapage.

Co-animateurs de la démarche :

Partenaire :

Avec le soutien de :

Dans le cadre de :

Plaquette de communication

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Le service Simple

1 Le temps d'un coup de fil !
Il suffit de remplir la demande de prise en charge pour obtenir un devis rapide sans engagement

Contact :
Mickaël MEYRAND - SARPI La Talaudière
141, rue 77, 47 36 24 - Tél : 04 77 47 56 26
Djoudji@veolia.com@veolia.com

Economique

2 Profitez de tarifs négociés !
- Réalisez près de 25 % d'économies par rapport à une démarche individuelle

Un principe :
plus nombreux = prix plus intéressants

Règlementaire

3 Présence d'un chimiste
- Transport ADR

Une démarche durable !
partenariat depuis 8 ans

Le dispositif d'aides de l'Agence de l'Eau RMC permet aux entreprises de bénéficier de gains d'écologie sur la collecte et le traitement des déchets dangereux, à hauteur de 10 T par an.

Un bonus de 20% (soit 20% d'aides) est alloué aux entreprises situées sur les territoires de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Aube (CAP) et des Vallées de la Tour (COVA), grâce à l'engagement dans les opérations collectives d'entreprises pour l'Eau.

*seulement les communes rattachées aux SIEP de Port-Rouge et Casseau soit : Casseau, La Chapelle de la Tour, La Tour du Pin, Rochevire, St Clair de la Tour, St Didier de la Tour, St Jean de Soudan.

Les déchets concernés par l'opération

- Flacons de coupe, huiles usées, huiles usagées, huiles de décoffrage, fibres à huiles...
- Résidus de peintures, de découpage, boues d'usage, boues usagées, vernis, résines
- Colles, résines, dérivés
- Emballages et matériels soiffés (métalliques ou plastiques avec contenu peintures, adhésifs, colles, vernis, huiles... ; perceuse, chiffons, papiers, absorbants)
- Solvants, décapants, dégraisants, détergents
- Adhésifs
- Batteries, piles, accumulateurs, résines
- Déchets électriques, électroniques, ordinateurs, appareils électiques, téléphones, tondeuses, etc.
- Mélanges ou produits inconnus, stockés dans des bidons non identifiés

TOUTES ENTREPRISES
Ce dispositif est ouvert aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. Vous êtes invités à nous contacter dès que possible.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE : OBJECTIF BOURBRE

À faxer à SARPI La Talaudière au 04.77.47.56.26

1 - PRODUCTEUR DES DÉCHETS

Nom : _____ Adresse de facturation (si différente) : _____
 Adresse : _____
 Street : _____ Code APE : _____ Site : _____ Code APE : _____
 Contact : _____ Tél : _____ Fax : _____

2 - DÉCHETS DANGEREUX

Je souhaite recevoir un devis pour la collecte et le traitement des déchets dangereux tel(s) ci-après :
 Je souhaite que les déchets soient pris en charge sur notre site

Traitement :
 Indiquez le nombre de contenants Pour chaque type de déchets :

	Conditionnements < 100 litres	Fûts 200 litres	Caisse-palettes 600 litres
Huiles de coupe - Fluides d'usage :			
Chiffons - Absorbants souillés :			
Emballages souillés :			
Dégraisants, détergents :			
Solvants :			
Flacons organiques (huiles, peintures, etc.) :			
Adhésifs :			
Fils, accumulateurs :			
Tubes fluorescents :			

Autre : _____

Coût des :
 Bâtiment d'origine : 1 partie de conditionnement + 100 litres + 4 000 200
 Frais de collecte par tonne : _____
 Indiquez le nombre total de fûts à collecter : _____

Mitro-Collecte :
 Collecte en bac 60L : _____
 Indiquez le nombre de bacs : _____

3 - MISE À DISPOSITION DE CONTENANTS

Je souhaite recevoir un devis pour la mise à disposition de contenants et leur rotation vers SARPI La Talaudière

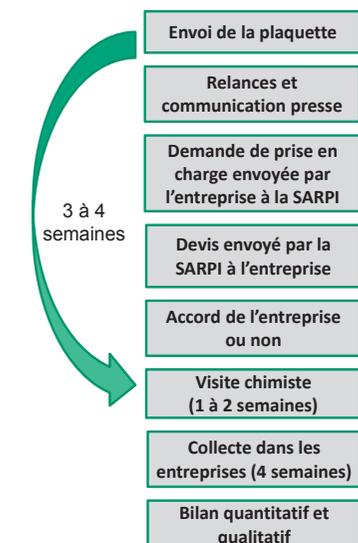
Nombre à livrer : Fûts de 200L Caisse-palettes 600L Big bags

REFUS

VEOLIA PROPHÉTIE
 Vos contacts à SARPI-La Talaudière durant l'opération :
 M. Meyrand & M. Royet (Objectif-Bourbre@sepi-industrie.fr)

SARPI La Talaudière
 21 La Chapelle
 42360 LA TALAUDIÈRE
 Tél : 04 77 47 56 26
 Fax : 04 77 47 56 30

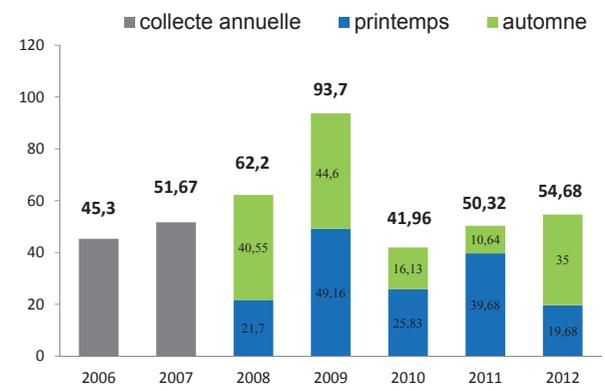
La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Bilan de l'opération

Tonnages collectés



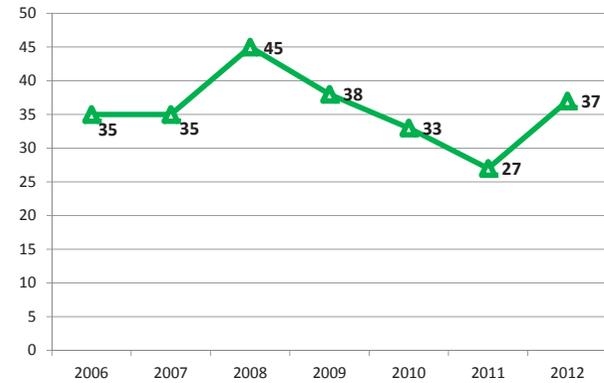
Bilan depuis 2006 :
 - 400 tonnes de déchets dangereux collectés et éliminés
 - 57 tonnes en moyenne / an



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

Bilan de l'opération

Nombre de participants



Bilan depuis 2006 :
 - 250 entreprises participantes
 - 36 entreprises en moyenne / an

Bilan de l'opération

- Bons retours des entreprises (simplicité, réglementation, coûts)
- Bons résultats grâce :
 - à l'historique de la démarche (Syndicat Mixte Vals du Dauphiné)
 - aux relances des entreprises
 - aux visites/pré-diagnostic dans les entreprises
- Difficultés d'interprétation des résultats : *entreprises qui « passent en direct » suite à la collecte ou à l'inverse collecte OB dans des entreprises qui « passent en direct » habituellement*
- Pas encore assez de petites entreprises.
- Difficile de « contrôler » la mutualisation.

Intérêt de l'opération par rapport aux substances dangereuses

- Collecte organisée, réglementaire et moins onéreuse (*estimée à 25% de moins*) => plus de déchets dangereux éliminés dans les bonnes filières.
- Prévention pour éviter que des déchets dangereux se retrouvent soit dans de mauvaises filières, soit directement dans le milieu.
- Sensibilisation des entreprises à la gestion des déchets dangereux et aux conditions de stockages : *via les pré-diagnostic ou par le collecteur de déchets*

Actions connexes et futures

- Visites d'installations de traitement de déchets locales pour les entreprises : incinérateur et ISDND.
- Démonstration de machines de nettoyage des outils de peintures pour les peintres en bâtiment.
- Opération similaire lancée cette année sur le territoire de Vienne : opération collective Vers'eau Pure. 
- Réflexion pour une action de mutualisation de l'entretien des séparateurs hydrocarbures.

L'opération « Objectif Bourbre » et la gestion des déchets dangereux



Julien RAVELLO

CCI Nord Isère

04 74 95 08 31

j.ravello@nord-isere.cci.fr

ANNEXES

1-Présentation du réseau régional sur la gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement



Réseau régional sur la gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement



Parmi les nombreux questionnements et contraintes techniques, réglementaires et financières des gestionnaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, la maîtrise des rejets d'eaux usées non domestiques est devenue primordiale. Ainsi, les collectivités doivent s'adapter, s'organiser et développer des outils pour encadrer la collecte et le traitement des effluents des établissements concernés, en incluant les rejets d'eaux usées, les rejets d'eaux pluviales (maîtrise des pollutions accidentelles), ainsi que la gestion des déchets dangereux.

L'objectif est de parvenir à une bonne maîtrise de leurs systèmes d'assainissement et des pollutions à la source, en termes de polluants classiques mais aussi de micropolluants.

En 2010, le Graie a ainsi lancé un **réseau régional d'échanges** afin de mettre en relation les différents acteurs de la gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement.

Objectifs

Les objectifs de ce réseau sont :

- de mettre en relation les différents acteurs de la gestion des rejets non domestiques (services de l'Etat, Agence de l'eau, collectivités, prestataires de service) et, au-delà des contacts et échanges informels, de leur permettre de mutualiser leurs connaissances et leurs compétences;
- de les aider à formaliser et transmettre leur expérience.

Membres du réseau

Ce réseau s'adresse à l'ensemble des acteurs de la gestion des rejets non domestiques : il touche un peu plus de soixante personnes. Les principaux membres du groupe sont :

- **des collectivités** : Annemasse agglomération, la CALB, la CAVIL, Chambéry Métropole, le Grand Lyon, Grenoble-Alpes métropole, Saint-Etienne Métropole, ViennAgglo, le Conseil Général 71, etc.,
- **des établissements publics de l'Etat** : l'Agence de l'eau RM&C et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
- **des experts** : la Lyonnaise des eaux

Ce réseau est soutenu par la Région Rhône-Alpes, le Ministère de l'Ecologie, l'Agence de l'Eau RM&C, la DREAL et le Grand Lyon.

Principes de fonctionnement

Deux niveaux d'échanges et d'apports d'informations sont proposés au sein du réseau :

- **une journée de conférence régionale** annuelle, destinée à l'ensemble des acteurs concernés.
- **des réunions en groupe de travail restreint** (de 20 à 30 participants) rassemblant 4 à 5 fois par an des experts et des exploitants ayant déjà mis en place une gestion des rejets non domestiques et souhaitant échanger et travailler conjointement sur différentes thématiques. Au cours de celles-ci, des sous-groupes de travail sont définis : entre deux réunions, ces sous-groupes, assistés par les permanents du Graie, peuvent ainsi travailler sur une thématique particulière et avancer sur l'élaboration d'un document.

Thèmes développés et production

Chaque année, le réseau organise **une conférence régionale** sur cette thématique de la gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement. Cette journée de conférence vise à faire un apport d'informations important : cadrage, expériences et thématiques particulières. Elle contribue ainsi au partage et au transfert des connaissances et savoir-faire et à la consolidation d'un réseau de professionnels partageant des problématiques. Les actes sont disponibles sur le site internet du Graie (www.graie.org).

Cette année, afin d'accorder plus de temps aux échanges entre les collectivités participant à la conférence, le réseau propose une seconde journée ouverte aux exploitants de réseaux et acteurs des opérations collectives. Cette rencontre s'articulera autour de la présentation de retours d'expériences et de discussions sur différentes thématiques.

Depuis deux ans, les professionnels du réseau ont déjà produits plusieurs documents, consultables via le site internet du Graie, notamment :

- **Démarche générale pour la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques** : ce document produit en 2012, synthétise les étapes clés de cette démarche et mentionne les différents outils disponibles pour les mener à bien.
- **Pour la rédaction du volet "effluents non domestiques" dans les règlements d'assainissement** : ce document est une "boîte à idées" ayant pour but d'aider les collectivités à définir les prescriptions techniques, financières (redevance) et administratives de ce volet dans leur règlement d'assainissement.
- **Eléments à prendre en compte par les exploitants de réseaux d'assainissement sur la problématique des bacs dégraisseurs utilisés dans les métiers de bouche** : il s'agit d'une petite fiche à l'attention des exploitants qui rassemble quelques rappels et recommandations et qui fait référence à des documents utiles et pertinents sur cette problématique.
- **Eléments de réflexion pour la hiérarchisation d'actions vis-à-vis d'entreprises de petite taille générant des eaux usées non domestiques** : l'objet de cette note est de définir des critères de choix afin d'aider les collectivités à hiérarchiser les secteurs d'activité à cibler prioritairement pour la mise en conformité.

Les membres du réseau ont également échangé de nombreux documents, mis à la disposition de tous, via le site du Graie :

- **Des documents généralistes** relatifs, notamment, à la législation.
- **Des documents types** comme une fiche de contrôle, un arrêté type en référence à une convention, ou encore des exemples de règlements d'assainissement.
- **Des documents techniques** qui définissent les rejets, déchets et produits dangereux des différents secteurs d'activités ainsi que les solutions pour contrôler ces émissions polluantes (note méthodologique du CISALB, etc.)
- **Une bibliographie** sur différentes thématiques

Projets du réseau

Outre l'organisation de cette conférence, le réseau a travaillé cette année sur **la gestion des rejets des entreprises en lien avec le réseau d'eaux pluviales** (travail à poursuivre en 2013) ainsi que sur les pratiques de **diagnostic des industriels**.

En 2013, le groupe projette de travailler sur les données RSDE, les outils informatiques, ou encore de mettre à jour le document « Pour la rédaction du volet effluents non domestiques dans le règlement d'assainissement », produit par le réseau en 2011.

Liens avec d'autres groupes

Le groupe entretient des liens avec l'ASCOMADE (Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement) qui anime également un groupe de travail sur les effluents non domestiques. Un membre de l'association participe ainsi aux réunions du réseau régional Rhône-Alpes.



2- Un portail internet dédié à la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

Page internet du GRAIE – www.graie.org

Forum du Graie et réseau d'échange national

Un réseau d'échanges national a été mis en place à partir de 2007 à l'initiative de Caroline Sarfati de la métropole Nice Côte d'Azur. Il s'agit d'une liste de diffusion (mails) permettant aux collectivités et à leurs partenaires de partager leurs expériences et de s'entraider sur différentes problématiques liées à la gestion des effluents non domestiques.

Cette liste de contacts mails est ouverte **aux exploitants de réseaux et aux acteurs des opérations collectives** (sont exclus les prestataires de service privés, hormis les sociétés de service de gestion de l'eau).

Les modalités de fonctionnement de cette liste sont les suivantes :

- L'inscription et la désinscription à cette liste se font sur simple demande par mail au GRAIE (vivien.lecomte@graie.org ou elodie.sanchez-collet@graie.org).
- Le GRAIE assure la mise à jour de cette liste 2 à 4 fois par an en y intégrant les dernières inscriptions, et la met à disposition de toutes les personnes inscrites.
- Les échanges via cette liste de diffusion sont retranscrits sur le forum du GRAIE (<http://www.graie.org/forumczvewb36/>) afin d'être portés à la connaissance des personnes extérieures à la liste (qui pourront ainsi apporter leur contribution via le forum).

Cette conférence « régionale » est un lieu de rencontre privilégié pour ce réseau national.

Forum	Discussions	Messages	Dernier message
Problèmes de fonctionnement Réseau-Station	5	11	27-09-2012 10:42:12 par admin
Traitements, pré traitements des effluents dans les entreprises	17	26	12-06-2012 15:36:58 par BTarrin
Caractérisation des effluents et valeurs limites	25	49	18-10-2012 15:18:09 par Karine MALET - Rennes
Outils administratifs et de gestion	12	20	06-09-2012 16:33:26 par admin
Stratégie, acteurs et communication	4	9	22-02-2012 07:51:38 par Charlotte Castejon
Aspects financiers	6	7	03-05-2012 09:21:18 par Aurélie Grenoble Métro
Déchets, eaux pluviales et pollutions	5	7	27-09-2012 10:53:39 par admin
Actualités	8	11	17-02-2012 10:42:28 par admin

Productions du groupe de travail animé par le Graie **accessibles sur www.graie.org**

Documents de travail et outils

2012	Démarche générale pour la gestion des entreprises générant des eaux usées non domestiques - synoptique -1p
2011	Contrôle des rejets non domestiques - échanges sur les pratiques Synthèse de l'enquête (présentation lors du séminaire régional de 2011) - 5p
2011	Pour la rédaction du volet « effluents non domestiques » dans le règlement d'assainissement - 23p
2011	Eléments à prendre en compte par les exploitants de réseaux d'assainissement sur la problématique des bacs dégraisseurs utilisés dans les métiers de bouche - 4p
2010	Eléments de réflexion pour la hiérarchisation d'actions vis-à-vis d'entreprises de petite taille générant des eaux usées non domestiques -12p

Actes et synthèses des conférences des années précédentes

1^{ère} Conférence Régionale – Bourg en Bresse (01) – 2009

- La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques : un nouvel enjeu pour les collectivités

Cadre général du raccordement d'effluents non domestiques : aspects juridiques, techniques et financiers (dispositions LEMA)

Dominique NOURY, Agence de l'eau RM&C

Démarche concertée de régularisation des établissements, dans le cadre de l'opération collective Lac du Bourget

Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole

Effluents industriels des ICPE, partenariat de la DREAL avec la collectivité

Isabelle CARBONNIER, DREAL

Gestion des rejets avec les industriels majeurs de la ville de Bourg-en-Bresse pour le lissage des charges

Damien CORNET, Ville de Bourg-en-Bresse

Gestion à la source des déchets et des rejets industriels sur la moyenne vallée de l'Arve : l'opération Arve pure 2012

Stéphane COLLET-BEILLON, SIVOM de la région de Cluses

Autorisation et contrôle des rejets non domestiques des petits établissements industriels : les actions menées par le Grand Lyon

Thierry CHARENTUS, Communauté urbaine de Lyon

2^{ème} Conférence Régionale – Chambéry Bassens (73) – 2010

- Nouveautés réglementaires, hiérarchisation des activités et zoom sur le commerce et la réparation automobile

Les nouveautés réglementaires impactant le raccordement des effluents non domestiques

Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RM&C

Retours d'expériences de collectivités : La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole

Jean-Luc EARD, Haganis (régie)

Retours d'expériences de collectivités : La Communauté Urbaine de Strasbourg,

Renaud PHILIPPE, CUS

Les opérations collectives sur le bassin Rhône-Méditerranée

Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RM&C

Un outil proposé par le Graie pour amorcer la démarche

Bruno PERCHERON, Lyonnaise des eaux

Hiérarchisation des secteurs d'activité dans le cadre de l'opération collective autour du lac du Bourget

Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole

Les technologies propres dans les métiers de l'automobile et autres réponses apportées par le CNIDEP

Célia BORNIGAL, Cnidep

Le développement d'outils pour les collectivités sur un secteur d'activité particulier : l'automobile

Prisca VAN PAASSEN, Ascomade

Les outils proposés par le Graie

Elodie BRELOT, Graie

3^{ème} Conférence Régionale – Grenoble (38) – 2011

- Le cadre réglementaire, le contrôle des rejets et zoom sur les métiers de bouche

Retour d'expérience de la régie assainissement de Grenoble Alpes Métropole

Lucile SILLITTI, Audrey MONNOT, Aurélie ROLLIER-SIGALLET, Grenoble Alpes Métropole

Micropolluants et assainissement : quels apports du plan national "micropolluants" 2010-2013 ?

Laurianne GREAUD, MEDDTL

Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE)

Geneviève GOLASZEWSKI, DREAL

Quelques questions techniques et juridiques soulevées par les collectivités pour la gestion des effluents non domestiques

Régis TAISNE, FNCCR

Recommandations pour la rédaction du volet « effluents non domestiques » dans le règlement d'assainissement

Groupe de travail du GRAIE Raphaël LAMBROUIN, Annemasse Agglomération, Sylvain DEVIDAL, C.A. du Pays Viennois, et Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole

Une enquête sur les pratiques de contrôle amorcée par le Graie

Claire TILLON, EPIPACTIS

Mesures des pollutions des rejets industriels

Alain TERRASSON, Agence de l'Eau RM&C

Démarche, documents et procédures mis en place pour le contrôle des rejets au réseau par Grenoble Alpes Métropole

Violaïne CUGNOD, Grenoble Alpes Métropole

Pour faire suite à la loi Warsmann2 – les eaux usées assimilées domestiques :

Recommandations de la FNCCR et préconisations établies par le GT « Effluents non domestiques » de l'Ascomade

Régis TAISNE, FNCCR et Prisca VAN PAASSEN, Ascomade

Démarches de collectivités avec les professionnels des métiers de bouche

Thierry CARCHANO, Grand Lyon et Stéphane CAMELIN, Chambéry Métropole

Liens et documents – accessibles sur www.graie.org

LIENS

- AIDA - la réglementation des activités à risque
<http://www.ineris.fr/aida/>
- AQUAREF – laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques
<http://www.aquaref.fr>
- ASCOMADE (Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise de Déchets et de l'Environnement)
<http://www.ascomade.org>
- CNIDEP -Centre National Innovant pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises
<http://www.cnidep.com/>
- CCI de Paris - Zoom sur la gestion de l'eau par métier
<http://www.environnement.ccip.fr/Thematique/Eau/Zoom-sur-la-gestion-de-l-eau-par-metier>
- ECO CONSEIL
<http://www.ecoconseil.org>
- ICPE - Appréhender les questions relatives aux installations classées
<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/>
- RSDE (Action nationale de Recherche des Rejets de Substances Dangereuse dans les Eaux)
<http://rsde.ineris.fr/>

BIBLIOGRAPHIE

1- Documents généralistes (Législation, études)

- Note sur les modalités d'institution de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
FNCCR, 16 pages, Juillet 2012
- Calcul de la redevance assainissement : extrait des recommandations ministérielles de 1999
- Substances effluents industriels : caractéristiques et synthèse réglementaire
- Transfert du pouvoir de police du maire en assainissement :
précisions apportées par la lettre de la DGCL au président de l'assemblée des communautés de France, 31 mars 2011, ref 11-007723D
- Circulaire du 29 septembre 2010
relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées
- Évaluation de la réglementation relative aux raccordements des usagers non domestiques au réseau collectif de collecte des eaux usées
Rapport CGEDD, 126 pages, Juillet 2010
- Mise en place d'une surveillance de l'émission de micropolluants par les stations de traitement des eaux usées domestiques - évaluation de l'impact économique des scénarii envisagés
MEEDDM DEB, 19 pages, mars 2010
- Déversement d'eaux usées non domestiques dans les réseaux publics de collecte - Entreprises et Collectivités : procédures pour être en conformité avec la loi
FENARIVE - Fédération nationale des associations de riverains et utilisateurs industriels de l'eau, plaquette, 6p, mai 2008

- Le guide du raccordement des entreprises à un réseau public d'assainissement
Agence de l'eau Seine-Normandie, 15p, éditions 2003
- Circulaire fixant les modalités de la surveillance des substances dangereuses dans les rejets industriels
MEEDDAT, 5 janvier 2009

2- Documents types et exemples (règlements, plaquettes, ...)

CONTRÔLE DES REJETS

- Contrôle des rejets industriels - Chambéry Métropole, 2011 :
 - rapports d'analyse laboratoire : bilan ponctuel et bilan 24h
 - fiche prélèvement
 - prescriptions techniques pour les regards de contrôle
- Documents Agence de l'Eau RM&C sur le contrôle des rejets :
 - CCTP applicable à la sous-traitance d'opérations de mesures, 2009
 - Prescriptions techniques de l'Agence de l'Eau en matière d'autosurveillance des rejets, 2006
 - Modèle de fiche de contrôle (tableaux Excel), 2011
 - PV visite préliminaire (document Excel), 2010
- Contrôle des rejets industriels : fiche de préparation du contrôle et fiche de compte-rendu
Grenoble Alpes Métropole, 2011

PROCEDURES EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE

- Grenoble Alpes Métropole (2009) :
 - Dispositif en cas de pollution
 - Fiche descriptive de pollution
- Chambéry Métropole (2012) :
 - procédure en cas de pollution
 - contacts en cas de pollution
- Metz (Haganis) (2012) :
 - Mode opératoire d'intervention en cas de pollution
 - Procédure pour la réception des appels signalant une pollution

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CONVENTIONS, REGLEMENTS)

- Règlements de service public d'assainissement collectif
 - Communauté Urbaine de Strasbourg, 2009 - Nantes Métropole 2010 - Chambéry Métropole 2010
 - Agglomération de Rouen 2010 - Grenoble Alpes Métropole 2010 - CAVIL - Villefranche sur Saône, 2011
 - Vienne Agglo, 2012
- Modèles de Convention de déversement type et d'Arrêté d'autorisation de rejet type
Communauté Urbaine de Strasbourg, mars 2011
- Autorisation de déversement - Brochure SPI vallée de Seine, janvier 2011, 39p
- Convention type de déversement au réseau d'assainissement d'eaux de rabattement de nappes phréatiques
Grenoble Alpes Métropole, 8p, 2010
- Convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement pour les établissements industriels et assimilés
Grenoble Alpes Métropole, 15p, 2009
- Autorisation de rejet d'eaux usées non domestiques
Nantes Métropole, Communauté Urbaine
- Documents types pour l'établissement de conventions spéciales de déversement
Bruno Percheron, Suez-Lyonnaise des eaux, 2010
 - Méthode de recensement et enquête
 - Convention spéciale de déversement
 - Délibération pour le calcul du coefficient correcteur
 - Fiche type d'enquête simplifiée

- Arrêtés d'autorisation de déversement :
- .+ Arrêté type en référence à une convention - prescription de débits et flux maxi
- .+ Arrêté type sans convention - prescriptions de moyens
- .+ Arrêté type pour le raccordement d'une petite exploitation viticole

AUTRES DOCUMENTS

- Procédure pour l'assermentation d'un agent
Commune de Vitrolles (13) , juin 2012
- Rejets professionnels - mode d'emploi - risques, législation, aides, exemples
Communauté d'Agglomération de Poitiers, plaquette, 8p, 2007
- La MERA - Mission entreprises et rivières de l'agglomération - 4 étapes pour atteindre les objectifs
CAVIL - Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, Plaquette, 2 p., 2011
- Procédure : gestion des conventions avec les industriels
Grenoble Alpes Métropole, 5p, 2008
- Plaquette opération collective VERSEAU PURE
SYSTEPUR, 2012

3- Documents techniques classés par types d'activités

- Fiches de 24 activités -
in ETUDE PME / PMI Définition des secteurs d'activités polluants, appuyés par des diagnostics d'entreprises, sur les territoires de Chambéry Métropole et de la CALB, CISALB (Maître d'ouvrage) IRH Environnement (Bureau d'étude), 2010
Note Méthodologique

AGRICULTURE / ALIMENTAIRE

- Les effluents peu chargés en élevage de ruminants - procédés de gestion et de traitements validés pour une mise en conformité plus économe - Guide pour la conception des ouvrages
Institut de l'élevage - Ministère de l'agriculture et de la pêche – (plan national bâtiment), 2005
- Gestion des eaux usées issues des métiers de bouche
Guide de recommandations à l'usage des conseillers des entreprises
CNIDEP - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises, 2007
- Guide l'entreprise : environnement/hygiène/sécurité -- Boucherie – Charcuterie – Traiteur
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône, 2008
- Prévention des pollutions accidentelles dans les abattoirs, les équarissages, les laiteries, les sucreries
Document Inter-Agences, 1996
- Dimensionnement des bacs à graisses
CNIDEP - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises, 2006

SERVICES

- Fiche maîtrise des risques Qualité, Sanitaire, Environnement - NETTOYAGE
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Fiche maîtrise des risques Qualité, Sanitaire, Environnement - PRESSING-BLANCHISSERIE
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Guide Eco-conseil - Nettoyage à sec
Eco-conseil (avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de Franche-Comté, la Chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort et ECO-Conseil, avec le soutien de l'Ademe, de l'AERM&C, du CR de Franche-Comté et de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales), 2008
- Etude sur la traitabilité des matières inhibitrices en blanchisserie industrielle
Document Inter-Agences/GEIT/CTTN-IREN, 2008

BATIMENT - BTP

- Guide VEMat Peinture, Nettoyage des outils de peinture en bâtiment
CNIDEP - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises, 2009
- Fiche maîtrise des risques Qualité, Sanitaire, Environnement - MACONNERIE
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Guide Eco-conseil - le métier de peintre
Eco-conseil, Edition Picardie, 1998
- Guide Eco-conseil - les métiers du bâtiment
Eco-conseil, Edition Picardie, 2002

PRODUCTION - Travail du bois, des métaux, de la pierre

- L'éco-conception pour les mécaniciens
Centre Techniques des Industries Mécaniques (CETIM)
- Guide Eco-conseil - les métiers du bois
Eco-conseil, Edition Alsace, 1997
- Guide Eco-conseil - les métiers de l'automobile
Eco-conseil, Edition Picardie, 1998
- Guide Eco-conseil - les métiers du chauffage, sanitaire, couverture, zinguerie
Eco-conseil, Edition Alsace, 1999

SANTE

- Elimination des effluents liquides des établissements hospitaliers - Recommandations
Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales de l'Interrégion Paris – Nord, 1999
- Guide méthodologique : les rejets liquides hospitaliers
Collectif, janvier 2001
- Guide technique d'Hygiène Hospitalière
Marie-Helene Hours CH de Bourgoin Jallieu et Isabelle Pujol, C CLIN sud-est, Pierre-Bénite, 2004
- Que deviennent les effluents radioactifs hospitaliers ?
Laure Fremery et Sandrine Rigaud (ISIM), 2001
- Les effluents des établissements sanitaires
Jacques Pemey, DRASS Poitou-Charentes

INDUSTRIES

- Prévention des pollutions accidentelles dans les industries du bois, des pâtes à papier et les papeteries
Document Inter-Agences, 1996
- Prévention des pollutions accidentelles dans les industries de la chimie, du traitement de surface, et les stockages d'hydrocarbures, de produits phytosanitaires
Document Inter-Agences, 1996
- Guide Eco-conseil - les métiers de l'imprimerie
Eco-conseil, édition nationale 2003

GARAGES TRANSPORTS

- Guide à l'intention des professionnels : réparation et carrosserie automobile
CAVIL - Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, MERA, 22 p., 2011

DECHETS...

COMMERCES...

3-Démarche générale pour la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

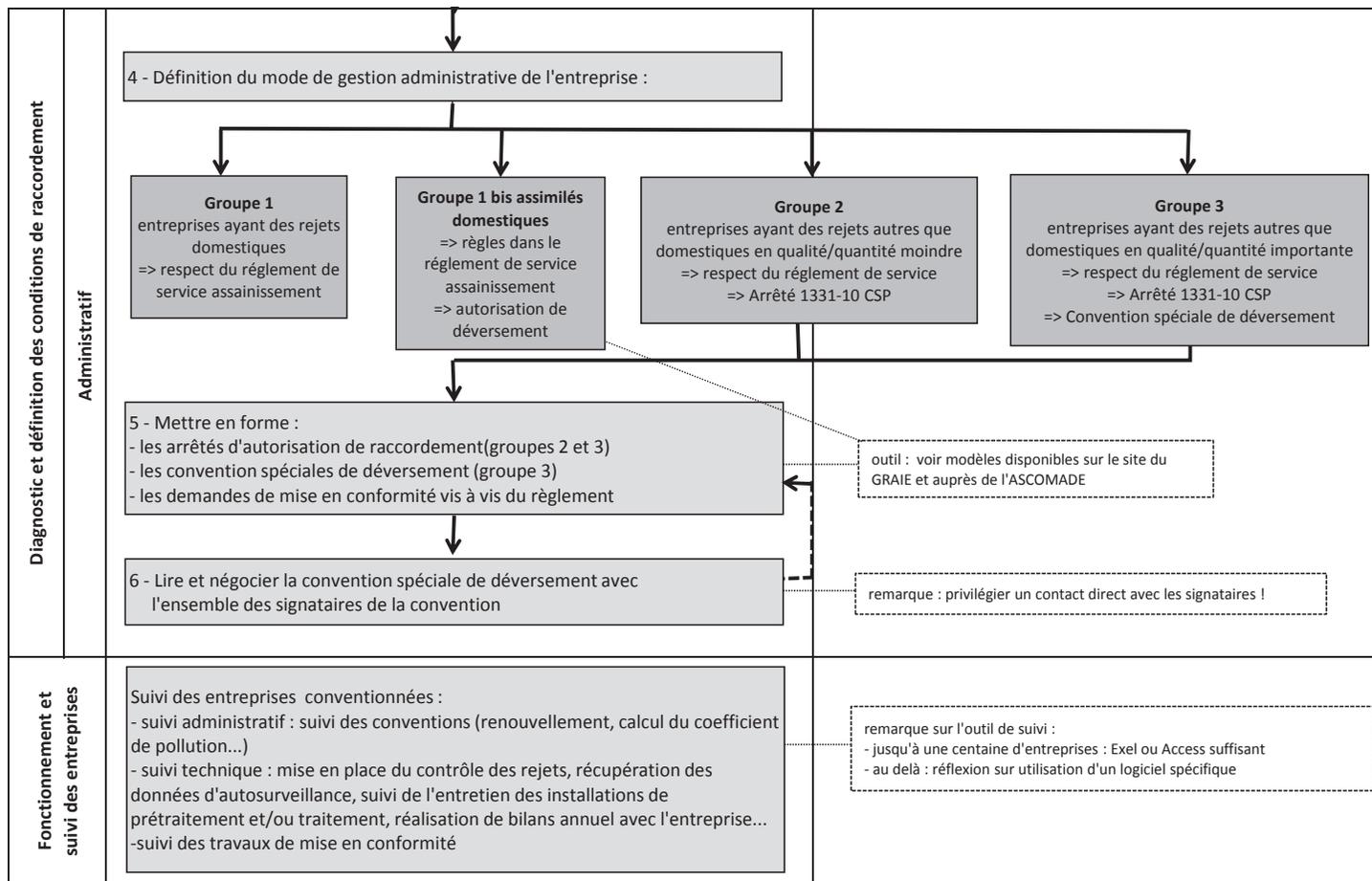
La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques dans les réseaux est un enjeu important pour les collectivités, pour parvenir à une bonne maîtrise de leurs systèmes d'assainissement et des pollutions à la source. Or, cette maîtrise passe par la mise en place d'une démarche efficace permettant d'identifier les entreprises générant des eaux usées non domestiques, de cadrer leurs rejets et d'en réaliser un suivi. Ce présent document, produit par le groupe de travail du GRAIE en 2012, synthétise les étapes clé de cette démarche et mentionne les différents outils disponibles pour les mener à bien.



Démarche générale pour la gestion des entreprises générant des eaux usées non domestiques

Groupe de travail sur les rejets d'effluents non domestiques

		Les différentes étapes	Outils/remarques
Prérequis		Faire une pré-sélection des entreprises susceptibles d'avoir des rejets autres que domestiques et les classer en 4 groupes (1, 1bis, 2 et 3)	<p>Sources d'information pour le recensement des entreprises : CCI, CMA, Pages Jaunes, Base ministérielle des installations classées (lien)</p> <p>outil : "Eléments de réflexion pour la hiérarchisation d'actions vis à vis d'entreprises de petites taille générant des eaux usées non domestiques" (lien)</p>
		Rédiger: - le règlement d'assainissement (dont la formule d'assiette pour les groupe 3) - les conventions et autorisations type	<p>Outil : "Pour la rédaction du volet effluents non domestiques dans le règlement d'assainissement" - partie prescriptions financières (lien)</p> <p>Outil : extrait des recommandations ministérielles de 1999 pour le calcul de la redevance assainissement (lien)</p>
		Définir le plan d'action	<p>outil : note de préconisations sur la stratégie à suivre pour la gestion des entreprises générant des EUND (<i>travail en cours</i>)</p>
		Prendre RDV avec le signataire de la collectivité pour une explication réglementaire, technique, financière, avec remise de la délibération pour une signature du conseil reprenant ces paramètres	<p>outil : exemple de délibération type (lien)</p>
Diagnostic et définition des conditions de raccordement	Action terrain	1 - Prendre RDV avec une personne de l'entreprise compétente sur le sujet Selon la taille de l'entreprise : responsable de l'entreprise, responsable du site, technicien maintenance, ingénieur environnement, ingénieur QSE...etc	<p>Sécurité : respecter les règles de sécurité de l'entreprise (signature d'un plan de prévention si nécessaire), formation espace confiné-travail en hauteur, être accompagné du référent.</p>
		2 - Réaliser un diagnostic auprès de chaque entreprise, en 2 temps : - renseigner le questionnaire avec le référent sur site (il pourra être transmis au préalable à l'entreprise) - visite du site avec le référent et validation des informations fournies Recommandé : réalisation d'investigations complémentaires : traçage réseau, prélèvement et analyses du rejet...etc	<p>Pièces à demander à l'entreprise : facture d'eau, fiche produit et fiche sécurité, mode process si existants : arrêté préfectoral, plans, schémas du site, plans, schéma du traitement et/ou prétraitement, déclaration Agence de l'Eau, registre ou tableau de suivi des déchets...</p>
		3 - Rendu du diagnostic à l'entreprise comprenant : - le questionnaire renseigné (ou une synthèse) - la liste des travaux à réaliser (et autres préconisations éventuelles)	<p>Outil : questionnaire type pour la réalisation d'un diagnostic (<i>travail en cours</i>)</p>



version 5 - septembre 2012

Conférence organisée avec le soutien
de la Région Rhône-Alpes, la DREAL, le Ministère de l'Écologie, l'Agence de l'Eau RM&C et le Grand Lyon



Rhône-Alpes Région GRAND LYON